

A photograph of a person sitting on the wooden ridge of a green-shingled roof. A powerful stream of water is being sprayed from the right side of the frame, creating a large mist. The house has a stone masonry base and white-framed windows. In the background, there are trees and a distant town.

Guide d'intervention EN PATRIMOINE

MRC de Charlevoix

Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix

Ce guide d'intervention a été réalisé dans le cadre d'une entente entre la MRC de Charlevoix et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Coordination

Isabelle Paquet, MRC de Charlevoix
Marthe Lacombe et Claude Reny, direction de la Capitale nationale,
ministère de la Culture et des Communications du Québec

Recherche et rédaction

Martin Dubois, consultant en patrimoine et en architecture, Patri-Arch

Conception graphique et impression

Les Impressions Charlevoix offset inc.

Révision linguistique

Danny Belleau

Crédits photographiques et graphiques

Martin Dubois, Patri-Arch : figures 4, 8 à 12, 15 à 21, 23 à 32, 34 à 40, 42, 44 à 46, 48 à 55, 57, 59, 60, 62 à 71, 73 à 76, 78 à 86, 88 à 92, 99, 102 à 111, 122, 124, 126 à 130.

Marc Archambault, photographe : figure 1 (page couverture).

Claude Bergeron, Bergeron Gagnon inc. : figures 2, 3, 6, 13, 14, 41, 61, 72, 87, 94, 95, 98, 100, 101 et 116.

Michel Bergeron, Bergeron Gagnon inc. : figures 113, 115, 117, 119, 121, 123 et 125.

Suzanne Hamel, Option Aménagement : figures 93 et 97.

MRC de Charlevoix : figures 5, 7, 22, 33, 43, 47, 56, 58, 77, 96, 112, 114, 118 et 120.

Remerciements

L'auteur et la MRC de Charlevoix tiennent à remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce guide. Plus particulièrement, nous voulons adresser des remerciements à messieurs Rosaire Tremblay et Serge Gauvin pour leur précieuse collaboration, aux différents lecteurs des versions préliminaires pour leurs judicieux conseils ainsi qu'aux propriétaires qui ont consenti à ce qu'une photographie de leur propriété figure dans le guide.



**Municipalité régionale de
comté de CHARLEVOIX**



Ministère de la culture
et des communications

© 2001, MRC de Charlevoix

ISBN 2-9807065-0-7

Dépôt légal-Bibliothèque nationale du Québec, 2001

Dépôt légal-Bibliothèque nationale du Canada, 2001

Guide d'intervention en patrimoine

MRC DE CHARLEVOIX

RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHÈRE

DE CHARLEVOIX (UNESCO)

Table des matières

Préambule	3
Utilisation du guide	3
Protéger le patrimoine de Charlevoix	4
Principes et critères généraux de conservation à retenir	5
Chapitre 1: La rénovation des bâtiments anciens	6
La volumétrie	8
Les revêtements de murs et de toiture	11
Les couleurs	20
Les ouvertures (portes, fenêtres et lucarnes)	22
Les éléments en saillie	30
Les cheminées	34
Les éléments d'ornementation	35
Chapitre 2: Les bâtiments anciens modifiés	40
Chapitre 3: L'insertion d'un bâtiment dans un milieu ancien	44
L'implantation d'un nouveau bâtiment	45
L'intégration architecturale d'un nouveau bâtiment	47
Chapitre 4:	
L'aménagement paysager et les bâtiments secondaires	49
La délimitation et l'aménagement des terrains	50
La végétation	51
Les bâtiments secondaires	53
Chapitre 5: L'affichage et les devantures commerciales	55
Les devantures commerciales	56
L'affichage commercial	58
Procédures à suivre lors d'une intervention sur un bâtiment	61
Les familles architecturales	62
Maison d'esprit français	62
Maison néoclassique québécoise	63
Maison de colonisation	63
Maison à toit mansardé (Second Empire)	64
Maison à toit plat	64
Maison de courant cubique	65
Maison vernaculaire américaine (Nouvelle-Angleterre)	65
Lexique architectural	66
Références bibliographiques	70
Index	71

Préambule

UTILISATION DU GUIDE

Le **bâtiment ancien** tel que décrit dans le guide est une construction érigée avant 1945 et qui est caractérisée par des formes traditionnelles héritées du savoir-faire des habitants et des hommes de métier et par l'utilisation de matériaux naturels. Après cette date, les formes industrialisées et préfabriquées ainsi que les matériaux de synthèse (plastique, asphalte, vinyle) deviennent dominants dans les nouvelles constructions. L'**architecture traditionnelle** regroupe les sept grandes familles architecturales que nous décrivons à la fin du guide. Il est à noter que seules les interventions touchant l'extérieur des bâtiments sont traitées dans ce guide.

La structure du guide d'intervention en patrimoine repose sur différentes thématiques qui correspondent aux cinq chapitres de l'ouvrage : la **rénovation des bâtiments anciens**, les **bâtiments anciens modifiés**, **l'insertion d'un bâtiment dans un milieu ancien**, **l'aménagement paysager et les bâtiments secondaires** et, enfin, **l'affichage et les devantures commerciales**. À ces chapitres s'ajoute la bonne procédure à suivre pour mener à bien la planification et la réalisation de tout projet de construction.

Le guide est complété par une synthèse des différentes familles architecturales présentes sur le territoire de la MRC qui aidera le lecteur à identifier les caractéristiques de son bâtiment ancien et à orienter ses interventions. Le lecteur aura également intérêt à consulter le lexique illustré des termes architecturaux employés dans ce guide qui, pour faciliter leur identification, sont en italique dans le texte. Enfin, pour le lecteur désirant approfondir ses connaissances sur certains sujets, une bibliographie sommaire propose quelques ouvrages relatifs à la conservation et la restauration du patrimoine bâti.

Enfin, comme ce document est un guide d'intervention et non un guide technique, il est recommandé, une fois l'intervention choisie, de toujours demander conseil aux spécialistes et manufacturiers qualifiés dans leur domaine respectif afin d'obtenir des données précises sur les matériaux et modèles disponibles sur le marché, leur fabrication, leur assemblage et leurs caractéristiques ainsi que sur l'exécution des travaux.

PROTÉGER LE PATRIMOINE DE CHARLEVOIX

L'un des objectifs de ce guide est d'encadrer les interventions, dans le respect des normes architecturales, afin de préserver les traits distinctifs, les caractéristiques et la spécificité du patrimoine de Charlevoix. Mais qu'est-ce qui façonne le patrimoine bâti et paysager de Charlevoix ?

Premièrement, les caractéristiques naturelles constituent une part importante de l'identité de la région. En effet, Charlevoix est reconnue et réputée pour la beauté de ses paysages, entre autres par le travail des nombreux peintres qui s'en sont inspirés. D'abord découverts par les artistes William Brymner et Clarence Gagnon, les magnifiques paysages ont aussi influencé d'autres artistes de renom comme Marc-Aurèle Fortin, Jean-Paul Lemieux et René Richard ainsi que des peintres locaux comme les sœurs Yvonne et Blanche Bolduc et Georges-Édouard Tremblay.



Figure 2
Paysage côtier.

La variété et la qualité des paysages sur un territoire somme toute peu étendu sont exceptionnelles. Baie-Saint-Paul, située dans une vallée et marquée par son caractère urbain, côtoie les territoires agricoles et forestiers des municipalités de l'arrière-pays dont Saint-Hilarion et Saint-Urbain, la silhouette montagneuse et vallonnée des Éboulements, les villages côtiers de Saint-Joseph-de-la-Rive et de Petite-Rivière-Saint-François ainsi que l'Isle-aux-Coudres, distincte par son caractère maritime et insulaire. Les routes sinueuses contournant des accidents de terrain nous font découvrir de nouveaux attraits visuels à chaque détour et les vues panoramiques sur le fleuve majestueux émerveillent le visiteur. Les paysages charlevoisiens constituent donc une grande part de la spécificité de la région et de la valeur exceptionnelle des lieux. Nous devons les protéger et les mettre en valeur afin d'assurer leur préservation.

Deuxièmement, si les composantes naturelles façonnent le territoire, les constructions érigées par l'homme influencent aussi grandement les paysages. Au fil des ans, les habitants de Charlevoix ont emprunté, pour leurs bâtiments, aux formes de l'architecture traditionnelle québécoise que l'on retrouve partout dans la vallée du Saint-Laurent. Cette architecture domestique, où domine l'utilisation du bois, est originale et fortement adaptée au milieu naturel. Que ce soit par l'implantation, l'orientation et le regroupement des bâtiments ou par les éléments architecturaux retenus, cette architecture de bois est caractérisée par la simplicité de ses formes et par son étroite relation avec le terrain, sa parcelle. Le patrimoine de Charlevoix est donc constitué d'un heureux mélange entre architecture et nature, l'un n'allant pas sans l'autre.



Figure 3
Paysage de l'arrière-pays.

Les paysages construits se sont malheureusement détériorés au cours des dernières décennies. Il y a urgence d'agir afin d'améliorer la situation autant au niveau de la rénovation de bâtiments anciens que dans l'implantation de nouveau bâti. L'ensemble des petits gestes de tous et chacun sur les bâtiments et les parcelles, autant dans les zones à forte concentration patrimoniale que dans le reste du territoire de la MRC, aura une très grande incidence sur la dégradation ou l'amélioration des paysages. Il faut compter sur la conscience sociale et collective ainsi que sur la grande fierté et le sentiment d'appartenance des habitants afin que le milieu prenne en main la destinée des paysages qui font la renommée de la région.

PRINCIPES ET CRITÈRES GÉNÉRAUX DE CONSERVATION À RETENIR

Il vaut toujours mieux entretenir que réparer ; il vaut toujours mieux réparer que remplacer. C'est le principe de l'intervention minimale. En entretenant régulièrement sa maison, on augmente sa durée de vie et on évite les interventions majeures et les coûts qui s'ensuivent. Par exemple, repeindre périodiquement un revêtement en bardeau de bois ou des fenêtres traditionnelles, c'est pratiquement assurer leur conservation à vie. Sur des bâtiments anciens, il faut éviter le plus possible d'avoir recours à des matériaux « sans entretien ». Ils sont souvent synonymes de « sans cachet » et ne sont habituellement pas conséquents avec les traits de la famille architecturale du bâtiment.

Connaître avant d'intervenir. En effet, l'élaboration d'un dossier sur le bâtiment où on aura à intervenir s'avère essentielle. À quelle famille architecturale appartient-il ? Quels sont les matériaux et les formes qui, habituellement, caractérisent ce type de construction ? Les réponses à ces questions et surtout, l'observation des maisons traditionnelles du voisinage, favoriseront la compréhension des règles récurrentes du milieu qui ont déterminé l'implantation et la construction des formes d'antan. Ainsi, des choix éclairés seront faits en continuité et en harmonie avec le paysage environnant.

Choisir de bons professionnels et de bons artisans. Même si le coût est plus élevé au départ, ce choix peut s'avérer très avantageux à moyen et long termes. En effet, les professionnels de l'architecture et de l'aménagement vous aideront à mieux planifier vos travaux, à choisir des matériaux de qualité qui auront une durée de vie appréciable tout en préservant le caractère ancien de la construction. De plus, dans certains cas, l'emploi d'artisans spécialisés et expérimentés permettra la réparation, la restauration ou la réfection de composantes qui sont aujourd'hui disparues du marché de la construction.

Préserver la valeur d'authenticité du bâtiment. D'un point de vue de la valeur matérielle d'une construction, la composante ou le matériau d'origine aura une plus grande valeur qu'une composante neuve de même apparence. Il est important de conserver les traces laissées par le temps, aussi appelées la patine, qui augmentent la valeur d'authenticité d'un bâtiment. Il vaut donc toujours mieux réparer une composante ancienne que la reconstituer à neuf.

Chapitre 1

LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS ANCIENS

Ce premier chapitre traite des diverses interventions de rénovation d'un bâtiment ancien selon la composante architecturale touchée (revêtement, fenêtres, ornementation, etc.). Dans chacune des sous-sections, les différents matériaux et formes retrouvés le plus couramment sur le territoire de la MRC de Charlevoix sont présentés et accompagnés de principes et critères d'intervention propres à ces composantes. Par la suite, nous illustrerons les interventions à privilégier, celles qui sont à éviter et proposerons des exemples et des conseils pratiques.

Principes généraux

- **Il faut viser des interventions réversibles** qui n'affecteront pas de manière définitive le bâtiment sur lequel on intervient. La **réversibilité** définit une intervention plus ou moins mineure qui n'affecte pas les caractéristiques essentielles d'un bâtiment. Par exemple, le changement des portes et des fenêtres, le remplacement des matériaux de revêtement et de toiture, les travaux de peinture et les réparations mineures sont considérés comme des interventions réversibles, car on peut revenir en arrière sans opérations majeures. En contrepartie, un surhaussement d'un étage ou une modification de la toiture, le déplacement, l'agrandissement et la réduction d'une ouverture ainsi que la suppression d'une galerie ou d'un balcon sont des interventions jugées irréversibles, car elles demandent des travaux majeurs et complexes pour revenir à l'état antérieur.
- **Il faut respecter l'unité d'ensemble et être conséquent avec les familles et l'époque du bâtiment.** Chacune des familles possède un code de composition à respecter selon l'époque de son apparition. De plus, il est important de conserver une certaine unité parmi les composantes architecturales. Ainsi, nous aurons habituellement un seul modèle de fenêtres, un ou deux types de revêtement et une harmonie dans les couleurs afin de ne pas créer un bâtiment hétéroclite. Le tableau des familles architecturales que l'on retrouve à la fin de cet ouvrage peut servir de guide pour orienter les interventions.

- **Une rénovation de qualité peut devenir un investissement** et non seulement une dépense. En effet, certains travaux vont assurer une préservation à très long terme, ce qui peut augmenter la valeur d'une propriété. Prenons par exemple la réfection d'une toiture. Il est vrai que refaire une toiture en tôle à baguettes plutôt qu'en bardeau d'asphalte peut coûter de trois à quatre fois plus cher. Cependant, une toiture traditionnelle en tôle peut durer, avec un minimum d'entretien, jusqu'à 100 ans tandis que le bardeau d'asphalte devra être remplacé tous les 15 ou 20 ans. Dans le rapport qualité/prix, la toiture en tôle remporte la palme, d'autant plus qu'elle est beaucoup plus respectueuse de la valeur patrimoniale de la maison et qu'elle en augmente sa valeur foncière.
- **Il faut se méfier de la rénovation de type « économique »** réalisée à coût minime (bon marché). Ce type d'intervention prône le remplacement hâtif, souvent sans considération pour le bâtiment ancien et ses composantes architecturales qui lui confèrent son caractère patrimonial. L'emploi abusif et non considéré de matériaux comme le vinyle, le PVC, le bardeau d'asphalte ou l'aluminium s'avère très souvent néfaste pour le caractère traditionnel d'une vieille demeure. Le succès de la rénovation patrimoniale dépend en grande partie du choix de matériaux compatibles, de composantes architecturales appropriées et du maintien des éléments qui caractérisent le bâtiment ancien.



Figure 4

Maison qui (à droite) a perdu la plupart de ses caractéristiques patrimoniales. Ce type d'intervention entraîne une banalisation progressive des paysages.

LA VOLUMÉTRIE

Le volume des maisons observées dans Charlevoix est d'une grande simplicité. Il s'agit habituellement d'un plan carré ou rectangulaire relativement compact qui comporte peu de saillies, mis à part une galerie.

Les maisons les plus anciennes de la région, surtout les maisons d'esprit français et les premières maisons néoclassiques québécoises, sont souvent caractérisées par une bonne assise au sol avec des fondations basses pratiquement invisibles. Cependant, le relief très accidenté de la région commande souvent aux fondations de s'ajuster à un terrain à forte pente. Ainsi, certaines maisons sont exhaussées et sont pourvues d'une cave haute en contrebas du terrain. On retrouve plusieurs exemples de ce type à Petite-Rivière-Saint-François et à Saint-Joseph-de-la-Rive où certaines habitations, littéralement adossées à l'escarpement qui borde le fleuve, se retrouvent coincées entre la route et la falaise. Devant s'adapter au milieu, les habitants ont ainsi composé, par leurs constructions, un paysage tout à fait original.

Les interventions les plus fréquentes ayant un impact sur la volumétrie d'un bâtiment sont les agrandissements, les surhaussements, la modification des pentes de toit et la transformation des lucarnes. Ces interventions sont très visibles et peuvent altérer de manière irréversible l'harmonie et les proportions d'une maison.



Figure 5

Maison possédant une bonne assise au sol avec des fondations basses.



Figure 6

Maisons surélevées par des fondations hautes en raison de la pente du terrain.

Les agrandissements

Historiquement, l'agrandissement est un processus normal dans l'évolution d'une habitation. Cette intervention permet d'adapter le bâtiment à de nouveaux besoins qu'entraîne par exemple la croissance de la famille. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, il n'était pas rare de construire tout d'abord une première maison aux dimensions modestes pour ensuite doubler ou prolonger son volume lorsque les besoins se faisaient sentir. Plus tard, les maisons ont été construites un peu plus grandes, les adjonctions se faisant par ajout de volumes secondaires.



Figure 7

Plusieurs maisons traditionnelles possèdent une « cuisine d'été ».

L'ajout de « cuisines d'été » demeure sans doute la manière la plus répandue d'agrandir une maison traditionnelle. Ce type de construction légère, reposant souvent directement sur le sol, est courant dans la MRC de Charlevoix et devrait servir d'inspiration pour tout agrandissement de maison traditionnelle. Il s'agit en fait de reproduire en plus petit le volume principal de la maison avec les mêmes pentes de toit et les mêmes proportions. Le petit volume est alors accolé à la maison sur le mur latéral, habituellement la façade située à l'est, avec un léger recul par rapport à la façade principale. Les mêmes composantes architecturales (revêtement, modèle de fenêtres, ornementation, etc.) sont habituellement reprises sur le volume annexe mais de manière simplifiée.

L'ajout d'une « cuisine d'été » n'est pas la seule façon d'agrandir une maison. Des volumes en *appentis* ou sous forme de solarium sont également courants. Pour tout type d'agrandissement, quelques principes de base s'imposent. Les plus importants concernent l'implantation de l'agrandissement par rapport au volume principal ainsi que l'harmonisation des types et des pentes de toiture.

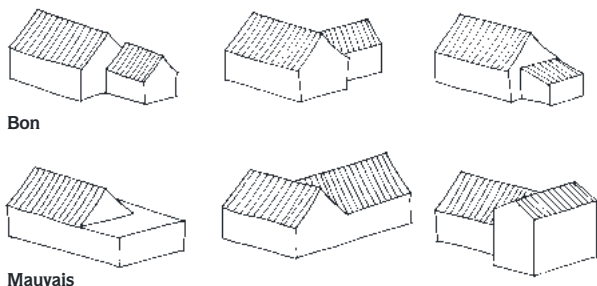


Figure 8

Bonnes et mauvaises façons d'agrandir une maison.

Conseils pratiques

- Sauf dans les cas où la pente du terrain est abrupte, éviter que les fondations s'élèvent de façon importante au-dessus du niveau du sol. Des fondations trop hautes peuvent complètement modifier les proportions d'une maison et sa relation avec le milieu environnant.



Figure 9

Des fondations trop hautes peuvent modifier l'harmonie d'un ensemble bâti.

- Un agrandissement devrait avoir une surface de plancher qui n'excède pas la moitié de celle du bâtiment principal et un volume qui ne dépasse pas les deux tiers du volume principal.



Figure 10

Un volume annexe devrait toujours être implanté en recul par rapport à la façade principale, utiliser le même type de toit et ne jamais dépasser les deux tiers du volume principal.

- Ne jamais construire un volume annexe en avant de la façade principale ni en continuité avec cette dernière. Lorsque le volume annexe est implanté en façade latérale, un léger retrait devrait toujours être respecté avec la façade principale.
- Ne jamais modifier les pentes de toit d'une maison existante. Cette intervention irréversible risque de dénaturer le bâtiment. La même directive s'applique aux lucarnes que l'on construit ou agrandit souvent de façon disproportionnée.
- Par souci d'unité de l'ensemble, toujours harmoniser les pentes de toiture des différents volumes ainsi que les composantes architecturales.
- Il est important d'intégrer un volume annexe en utilisant les mêmes revêtements, les mêmes modèles de portes et de fenêtres, ainsi que des saillies et des éléments d'ornementation semblables.



Figure 11

Ce type d'agrandissement en continuité avec la façade principale est à éviter.



Figure 12

Il faut éviter ce type d'agrandissement qui modifie le volume et la pente de la toiture.

LES REVÊTEMENTS DE MURS ET DE TOITURE

Avant toute chose, il est important de différencier les éléments de charpente et de revêtement d'un bâtiment. La charpente ou structure, habituellement invisible, a un rôle de soutien et reçoit les planchers et les éléments de toiture. Dans l'architecture domestique, la charpente est habituellement composée de maçonnerie ou de bois massif. Le revêtement, quant à lui, sert avant tout à protéger la charpente du bâtiment des intempéries. Il est habituellement léger et indépendant des murs porteurs. À partir du XIX^e siècle, les revêtements ne servent plus seulement à protéger les murs extérieurs, mais commencent également à jouer un rôle esthétique important dans la composition architecturale des façades. D'ailleurs, le revêtement est souvent appelé le parement.

L'eau demeure le pire ennemi des matériaux traditionnels (bois et maçonnerie). C'est pourquoi, depuis l'arrivée des premiers colons, on a tenté d'adapter les formes architecturales et les matériaux afin d'éloigner l'eau vers l'extérieur. Les *larmiers* et les débords de toit, les bardeaux, les planches à *clin*, les planches verticales, les *casse-gouttes*, la pente des galeries et des *appuis de fenêtre*, les gouttières ont tous été conçus afin de repousser l'eau loin des murs. Nos ancêtres avaient compris et appliquaient ces principes. Ces techniques traditionnelles en matière d'isolation et d'imperméabilité devraient nous inspirer.

Afin d'assurer une unité d'ensemble, les maisons possèdent habituellement un seul matériau pour les murs et un seul pour la toiture. Toutefois, la façade principale reste plus soignée et il n'est pas rare que le mur le plus exposé aux intempéries (habituellement le mur nord-ouest) et le mur arrière possèdent un revêtement différent ou moins soigné. Quant aux murs latéraux sur les maisons au toit à deux versants, les *pignons* sont souvent traités différemment du mur du rez-de-chaussée (orientation des planches, couleurs contrastantes). Lorsque le bâtiment possède, en plus de la toiture principale, plusieurs toitures secondaires (galeries, volume annexe), il est recommandé d'employer le même matériau de toiture pour l'ensemble.



Figure 13

Maison revêtue de planches à clin dont le pignon est peint d'une couleur contrastante.

La maçonnerie de pierre et de brique

Les maisons construites en pierre sont relativement rares dans Charlevoix. Cette situation s'explique par l'absence de carrière d'où l'on aurait pu extraire de la pierre à bâtir comme dans les régions de Québec, de Portneuf ou de la Côte-de-Beaupré. On se contentait alors de pierres des champs et de galets de grève que l'on retrouvait en grande quantité.

Les bâtiments en pierre sont surtout concentrés à l'Isle-aux-Coudres, aux Éboulements et à Baie-Saint-Paul et sont pour la plupart des édifices institutionnels (églises, chapelles, couvents) ou industriels (moulins à vent et à eau). Bien qu'un grand nombre de maisons possèdent des fondations en pierre, seuls quelques manoirs et grandes maisons du Régime français sont totalement construits en maçonnerie. Les murs en pierre de ces bâtiments sont structuraux, c'est-à-dire qu'ils sont massifs et supportent la charpente du toit. Par mesure de protection, la pierre était souvent crépie ou revêtue de bardeaux de bois, surtout sur les faces exposées aux vents dominants.

Conseils pratiques

- La pierre comme simple matériau de revêtement est à toutes fins utiles absente du paysage bâti de Charlevoix. Il n'est donc pas approprié de revêtir les maisons, anciennes ou nouvelles, de pierre de revêtement. L'installation d'un revêtement de pierre sur une maison en bois pièce sur pièce peut la défigurer complètement.
- Sauf pour la construction de cheminées, la brique est aussi un matériau relativement rare dans Charlevoix. On retrouve principalement des constructions en brique à Baie-Saint-Paul (voir encadré). L'emploi de la brique comme matériau de revêtement n'est donc pas recommandé, surtout s'il s'agit de brique de calcite ou de béton aux couleurs non naturelles (vert, gris, rose, bleu). Il faut éviter de peindre la brique, car certaines peintures emprisonnent l'humidité à l'intérieur de la maçonnerie. Il est suggéré d'y avoir recours seulement pour cacher des réparations effectuées.
- La restauration d'un ouvrage de maçonnerie est une opération délicate qui exige l'aide d'un maçon. L'apparition de fissures, la dissolution des joints de mortier, l'éclatement ou l'effritement de la pierre ou de la brique et la déformation des murs sont les principaux symptômes de dégradation de ce type d'ouvrage. Dès qu'un de ces symptômes apparaît, il est recommandé d'effectuer sans tarder les réparations, car les problèmes peuvent s'envenimer rapidement.



Figure 14

Maison en pierre.

Les belles en brique de Baie-Saint-Paul

Plusieurs belles et grandes maisons en brique de Baie-Saint-Paul sont l'œuvre du constructeur Charles Guillemette (1867-1938). Toutes ces maisons sont décorées d'ornementation victorienne composée de frontons, de boiseries et de pignons peints en blanc. Charles Guillemette, qui a également travaillé à l'agrandissement de l'hôpital et de la maison mère des Petites Franciscaines de Marie, a exporté son talent dans la région de Sorel pour la construction des résidences des frères Simard, célèbres industriels originaires de Baie-Saint-Paul.



Figure 15

Maison en brique construite par Charles Guillemette.

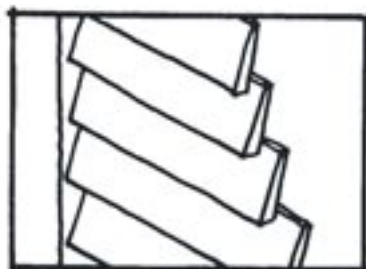
Le bois comme matière première

Le bois est le matériau traditionnel le plus courant dans Charlevoix, utilisé autant pour les charpentes *pièce sur pièce* que comme matériau de revêtement et d'ornementation. La grande disponibilité de ce matériau dans les forêts de la région explique la popularité du bois dans les constructions d'autrefois au détriment de la maçonnerie. Il est à noter que la grande disponibilité de la matière ligneuse a aussi favorisé l'émergence de plusieurs moulins à scie et d'un grand nombre d'hommes de métiers du bois (charpentiers, ébénistes, menuisiers) travaillant autant dans la construction de bâtiments que dans la construction navale. On retrouve une bonne variété d'essences de bois dans Charlevoix. Parce que les bois mous, tels que le pin, le sapin, l'épinette ou le cèdre se travaillent aisément, ils ont été les premiers à être employés dans la construction. Ce n'est que plus tard qu'on a employé des bois durs comme l'érable, le chêne, le merisier (bouleau jaune) ou le frêne pour en faire des planchers, des meubles et des boiseries.

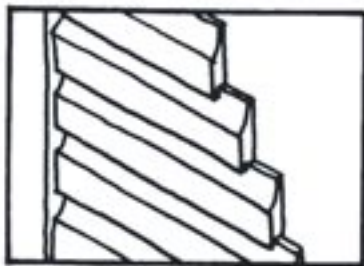
Le bois

Comme matériau de revêtement, le bois se présente autant sous forme de planches que sous forme de bardeaux. On retrouve deux principaux types de planches posées à l'horizontale. Il s'agit des planches à *clin*, aussi appelées à *déclin*, et des planches à *feuillure*. Dans les deux cas, la hauteur des planches varie entre 100 et 250 mm (de 4 à 10 pouces). Les planches posées à la verticale sont habituellement de conception plus ancienne. Elles peuvent être tout simplement juxtaposées, c'est-à-dire clouées côte à côte ou emboutetées à l'aide de languettes et de rainures. Ces planches, généralement en pin, ont une largeur variable. Un clin de bois entretenu régulièrement peut durer plusieurs dizaines d'années.

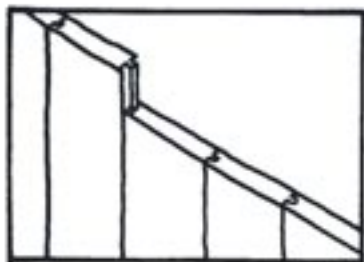
Le revêtement en bardeaux de cèdre, essence qui résiste très bien à l'eau et à l'humidité, est utilisé autant pour les murs que pour les toitures. Largement répandue dans Charlevoix, cette mince planchette est assemblée de façon que les joints et les trous de clouage soient protégés des intempéries par la rangée supérieure de bardeaux. Bien employé, ce matériau permettra d'obtenir une toiture dont la durabilité devrait atteindre les 40 ou 50 ans. Comme revêtement de mur, le bardeau de bois peut résister facilement deux fois plus longtemps en raison de la verticalité des parois qui limite l'érosion et la dégradation par l'eau et les intempéries.



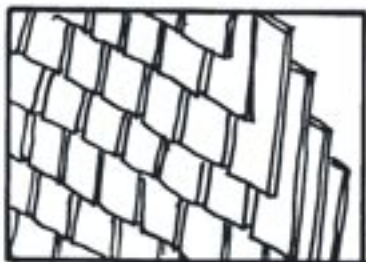
Planches à clin.



Planches à feuillure.



Planches verticales.



Bardeaux.

Figure 16

Les principaux types de revêtement de bois.

Conseils pratiques

- L'un des intérêts des revêtements en bois est que l'on peut en remplacer les parties abîmées sans refaire l'ensemble. Par exemple, si les deux rangées du bas d'un mur en planches horizontales sont pourries, il est possible de remplacer la partie altérée par des planches semblables. En repeignant le tout, rien n'y paraîtra.
- Il est conseillé de toujours laisser un espace d'air sous les revêtements afin de bien les ventiler et ainsi chasser l'humidité. On ne doit donc pas poser un revêtement en bardeaux de cèdre ou un parement de planches à *feuillure* directement sur le mur, un contreplaqué ou du papier de construction. Il est plutôt recommandé d'installer les revêtements sur un lattage de bois d'une certaine épaisseur, créant ainsi un espace d'air adéquat pour la ventilation.
- Éviter que les revêtements de bois soient en contact direct avec le sol ou avec la végétation, car ceux-ci emprisonnent l'humidité qui fera pourrir le bois prématurément. Tailler les branches d'arbres ou les arbustes à proximité ou en contact avec le mur qui peuvent accentuer les conditions d'humidité. La présence de gouttières afin d'évacuer l'eau est également essentielle à la bonne préservation des parements de bois, comme c'est le cas pour tout revêtement extérieur d'ailleurs.
- Dans la rénovation, l'apparence des *larmiers* est un élément qui est trop souvent négligé. En effet, après avoir pris soin des revêtements, les *soffites* en bois situés sous les *larmiers* sont souvent remplacés par de nouveaux éléments en aluminium perforé sans attrait. Des planches en bois percées de grilles de ventilation peuvent pourtant très bien jouer ce rôle. Malgré qu'ils soient protégés des intempéries, les *soffites* en bois doivent tout de même être repeints à la même fréquence que les revêtements de bois.

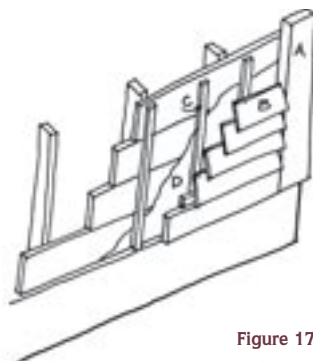


Figure 17

La pose des planches sur des lattes de bois permet de laisser un espace d'air sous le revêtement.

A) Planche cornière

B) Planches à clin

C) Lattes de bois verticales

D) Papier de revêtement



Figure 18

Sous le larmier du toit, les soffites en bois doivent aussi être entretenus avec soin.

- À part le bardeau de cèdre de toiture, les revêtements de bois doivent toujours être peints ou teints, ce qui leur assure une protection contre l'eau et les rayons ultraviolets du soleil. Éviter de laisser vieillir le bois à l'état naturel, car cela provoque sa dégradation prématurée. Lors de la pose d'un revêtement de bois, s'assurer que le matériau est bien sec et sans nœuds afin d'éviter les déformations.
- La peinture d'un revêtement de bois est une intervention importante et délicate. Les peintures et teintures extérieures au latex devraient être utilisées plutôt que les peintures à l'huile (à l'alkyde) qui vieillissent mal et emprisonnent l'humidité dans les murs. Les produits au latex ont l'avantage de conserver leur souplesse et leur couleur en vieillissant. De plus, ils laissent « respirer » le bois en permettant à l'humidité de s'évaporer. Avant l'application de peinture, les surfaces doivent être bien préparées (grattage, sablage) afin d'enlever les résidus des anciennes couches de peinture et on doit recouvrir d'un apprêt adéquat toutes les surfaces à peindre. Avant de tels travaux, il est conseillé de bien s'informer auprès des manufacturiers à propos des mesures d'application.
- Le lait de chaux, aussi appelé badigeon, que l'on utilisait autrefois couramment sur les granges, est un mélange traditionnel à base de chaux hydratée à laquelle on peut ajouter du latex. Cette technique peut être encore utilisée aujourd'hui pour les bâtiments secondaires, mais doit être reprise tous les deux ou trois ans, car elle se délave avec le temps.
- Il est fortement déconseillé d'utiliser des vernis à l'extérieur, car ils ne protègent pas le bois des rayons ultraviolets.

L'isolation

Lors de la réfection des revêtements d'une maison, on a souvent tendance à réisoler. Il est important de savoir que l'isolation supplémentaire des murs n'est pas toujours nécessaire. Par exemple, pour une maison construite *pièce sur pièce*, même sans isolation, l'épaisseur des pièces de bois et des revêtements intérieurs et extérieurs offre habituellement une résistance thermique convenable. Il est souvent plus important de bien calfeutrer les fenêtres et d'isoler l'entretoit du bâtiment où se produisent habituellement les principales pertes de chaleur. Nous déconseillons l'isolation des murs par l'extérieur qui cache le matériau d'origine et modifie les proportions de l'ensemble par rapport à la profondeur des fenêtres et aux éléments d'ornementation. Une telle intervention donnera souvent un résultat décevant sans améliorer de façon appréciable le confort thermique de la résidence.

La tôle

La tôle, surtout utilisée comme matériau de toiture, est beaucoup moins fréquente que le bardeau de bois. On retrouve principalement deux techniques d'assemblage traditionnelles : la tôle à baguettes et la tôle à la canadienne. Le fer-blanc, autrefois utilisé comme tôle de revêtement, est aujourd'hui habituellement remplacé par l'acier galvanisé. Quoique coûteux, ce type de revêtement offre plusieurs avantages dont sa grande durabilité et son élégance. Une toiture en tôle réalisée selon un mode de pose traditionnel peut facilement durer de quatre à cinq fois plus longtemps qu'une toiture de bardeaux d'asphalte. La pose de ce matériau se fait habituellement par un ferblantier couvreur, spécialiste de ce genre de toiture.

Conseils pratiques

- Limiter l'utilisation de la tôle profilée appelée « tôle de grange » sur les toitures du bâtiment principal. Il faut en effet éviter les tôles profilées, gauffrées et ondulées en acier ou en aluminium pour les toitures des maisons, et encore plus pour les murs. Elles n'offrent pas la qualité et l'apparence recherchée pour un bâtiment traditionnel.
- Lors du choix d'une tôle de revêtement de toiture, choisir des profilés ou des modèles de tôle qui se rapprochent le plus possible des modèles ou des patrons traditionnels, notamment de la tôle à baguettes (silhouette profilée, dimensions et espacement des plis).
- Contrairement à la croyance populaire, les tôles métalliques peintes et pliées en usine constituent des matériaux de remplacement peu recommandables. En effet, la couche de peinture qui recouvre la tôle s'écaille rapidement le long des plis et rend ainsi le métal vulnérable à la corrosion. De plus, au bout de quelques années d'exposition aux rayons solaires, la peinture appliquée en usine perd sa couleur originale.



Figure 19
Tôle à baguettes.



Figure 20
Tôle à la canadienne.



Figure 21
Toiture en tôle profilée.



Figure 22

Bâtiment en pierre revêtu de crépi.



Figure 23

Papier goudronné imitant la brique (papier brique).



Figure 24

Revêtement de pierre artificielle.

Autres matériaux de revêtement

Le **crépi** est composé d'une couche de mortier à base de chaux. Autrefois, il servait principalement à étancher les murs extérieurs en maçonnerie et à les protéger des rigueurs du climat. Largement utilisés pendant le Régime français, les crépis sont assez rares dans la région de Charlevoix, notamment en raison de l'absence de pierre à chaux, nécessaire à sa fabrication. Aujourd'hui, le crépi traditionnel est remplacé par des revêtements acryliques posés sur des panneaux d'isolant rigides. Cette technique n'est pas recommandée sur les maisons traditionnelles, car le revêtement se fendille et se décolore après quelques années seulement et perd ainsi rapidement sa belle apparence.

Le **papier goudronné** (papier brique ou *insul brick*) est un matériau d'imitation de la brique fort populaire entre 1930 et 1960 en raison de son coût économique et parce qu'il est facile à installer. Ce matériau n'est cependant pas très résistant et vieillit mal. Il est pratiquement impossible de réparer adéquatement ce matériau et son remplacement partiel est difficile car il ne s'en produit plus. Il vaut mieux le remplacer par un matériau plus résistant.

La **pierre artificielle** (pierre Coade ou pierre de Caen) est un autre matériau d'imitation de la maçonnerie. Il s'agit d'un revêtement de ciment ou de plastique moulé couramment utilisé dans les années 1940 à 1970. Souvent appliqué au bas des murs ou sur des devantures commerciales, ce matériau offrait une bonne résistance, ce qui explique que plusieurs bâtiments en gardent encore les traces. Toutefois, sa conservation est difficile s'il est abîmé et il s'intègre mal aux composantes traditionnelles des bâtiments. Il vaut mieux le remplacer par un matériau traditionnel comme le bois.

L'utilisation du **bardeau d'asphalte** sur les toitures est très répandue, ce qui s'explique par son coût peu élevé. En revanche, il est peu résistant et sa durée de vie est assez courte. Ce matériau est acceptable pour les constructions neuves, mais pour les maisons traditionnelles, son utilisation n'est pas recommandée, car il n'offre pas la qualité du bardeau de bois ou de la tôle et le choix des couleurs est limité. Même si peu de matériaux de rechange existent, le bardeau d'asphalte ne devrait être utilisé que temporairement en attendant la pose d'un matériau de toiture plus adéquat comme le bardeau de cèdre ou la tôle.

Les matériaux à déclin industrialisés

sont apparus après la Seconde Guerre mondiale. Depuis, le *clin* de bois a été progressivement remplacé par différents matériaux industrialisés tels que la fibre de bois pressée (*masonite*), l'aluminium, l'acier et le vinyle. Ces matériaux, que l'on appelle communément « *clapboard* », demandent moins d'entretien et sont moins coûteux, mais vieillissent mal en raison de leur moins grande résistance. Habituellement, les

panneaux de masonite et d'aluminium sont vendus en planches beaucoup trop larges et leur fini de surface se désagrège rapidement. Le vinyle, quant à lui, se déforme très rapidement et casse sous les chocs. Tous ces matériaux sont à éviter, car ils sont très mal adaptés à l'architecture traditionnelle. En revanche, certains nouveaux produits en aggloméré reproduisent davantage l'apparence du bois et peuvent constituer des matériaux de remplacement acceptables à condition de conserver les détails de finition comme les *chambranles* et les *planches cornières*, trop souvent supprimés lors d'un remplacement du matériau de revêtement.



Figure 25

Revêtement d'acier émaillé.



Figure 26

Bardeaux d'amiante-ciment.

Le **bardeau d'amiante-ciment**, que l'on retrouve surtout de forme hexagonale, a été introduit sur le marché dans les années 1910. Ce matériau demandant peu d'entretien a été très populaire dans les années 1920 et 1930 pour remplacer le bardeau de cèdre en raison de son faible coût. Ce matériau s'est bien intégré à l'architecture traditionnelle, car il a permis de conserver les détails de finition. Habituellement de couleur beige, il peut facilement se peindre. Ce matériau a toutefois le désavantage de se casser sous les chocs et ne se répare pas facilement. Si un tel revêtement est encore en bon état, il est recommandé de le conserver. Si par contre il est trop abîmé, il faut le remplacer par du bardeau de bois ou des planches à clins, car étant donné qu'on n'en produit plus, on ne le retrouve plus sur le marché.

LES COULEURS

Étant donné l'importance du bois dans la construction de la région, le choix des couleurs occupe une place primordiale dans la conservation des caractéristiques architecturales, d'autant plus que les couleurs naturelles de la pierre et de la brique sont quasiment absentes des paysages bâtis de Charlevoix. Peindre un revêtement de bois extérieur, une galerie ou un élément d'ornementation fournit l'occasion de renforcer l'aspect esthétique et pittoresque d'une maison en mettant en valeur les détails de son architecture.



Figure 27

Maison animée par ses contrastes de tons et de couleurs.

Principes généraux

- On utilise généralement au plus trois couleurs sur l'ensemble d'un bâtiment en excluant la toiture. Par exemple, la couleur principale appliquée sur les murs extérieurs devrait représenter environ 60 % de la surface, une seconde couleur pour les *pignons* et les *volets* pour 30 % et une dernière couleur pour les détails architecturaux couvrant environ 10 % de la surface.
- Dans Charlevoix, on peut distinguer quelques traits dominants. Habituellement, les murs sont peints d'une couleur claire et lumineuse. Quant à la toiture et aux *pignons*, ils sont généralement foncés tout comme les éléments de relief et d'ornementation. Les éléments architecturaux des galeries sont habituellement peints de couleur pâle. À l'occasion, nous retrouvons l'effet contraire avec des murs foncés et des détails de couleurs contrastantes. Une constante demeure toutefois : les parties mobiles des fenêtres sont toujours peintes en blanc, ce qui crée un contraste clair/obscur avec le vitrage que l'on perçoit très sombre de l'extérieur.
- La couleur donne habituellement l'occasion de souligner des détails architecturaux intéressants. Ainsi, les *corniches*, les *planches cornières* ou les *chambranles* peuvent être peints de couleur contrastante afin de bien les démarquer des murs. Ce découpage mettra en valeur ces éléments et rehaussera l'effet d'ensemble de la propriété. Les éléments qui se projettent vers l'avant comme les galeries sont habituellement peints en blanc.
- Retrouver les couleurs d'origine de la maison peut se faire en prélevant des échantillons par grattage des différentes couches de peinture successives. Cette méthode peut s'avérer difficile puisque les couleurs ont forcément vieilli, jauni ou pâli et que les pigments se sont détériorés. Les résultats obtenus permettront néanmoins de recomposer la gamme de couleurs utilisées à l'origine ou à une époque donnée. Le recours à des photographies anciennes, même en noir et blanc, peut nous en apprendre beaucoup sur l'utilisation des couleurs pâles ou foncées en indiquant quels éléments étaient davantage mis en relief.
- L'observation de l'environnement immédiat permettra de déterminer les constantes et les traits dominants du paysage en matière d'harmonie de couleurs : la mise en relief d'éléments architecturaux, la dominante pâle ou foncée, l'utilisation de couleurs contrastantes ou complémentaires, etc.

Choix des couleurs

Le blanc est certainement la couleur la plus utilisée en architecture traditionnelle. En effet, bon nombre de maisons étaient autrefois blanchies à la chaux tout comme certains bâtiments de ferme. Malgré la diversité des couleurs qui a considérablement augmenté, cette constante demeure perceptible aujourd'hui, même dans les matériaux industrialisés comme le vinyle. Les murs extérieurs peints en blanc ou de couleur claire ont l'avantage de faire ressortir les jeux d'ombres formés par le *clin* ou le bardeau de bois et les éléments en saillie comme les *chambranles* des fenêtres.

Les couleurs naturelles

Les couleurs utilisées traditionnellement découlent de l'emploi de pigments naturels ajoutés aux enduits, au badigeon ou à la peinture : par exemple, les teintes de jaune étaient obtenues à partir de l'ocre jaune, le blanc éclatant à partir du plomb, le rouge à partir de l'oxyde de fer, le bleu à partir de l'indigo ou du bleu de cobalt, le vert et le brun à partir du brou de noix ou du mélange des autres pigments. C'est pourquoi certaines couleurs traditionnelles portent des noms évocateurs tels que le noir de fumée, le sang de bœuf, le blanc de plomb, le rouille, l'ocre, etc.

Conseils pratiques

- Éviter les couleurs trop criardes (orange, rose, jaune serin, mauve) et les coloris à la mode éphémère comme les couleurs fluorescentes. Ces couleurs créées à partir de pigments synthétiques s'intègrent mal aux paysages naturels de Charlevoix. Il est plutôt recommandé d'avoir recours aux gammes de couleurs obtenues avec des pigments naturels comme l'ocre, le sang de bœuf, le sable, le vert forêt (voir encadré).
- Les couleurs délavées ou rabattues sont davantage prescrites pour les grandes surfaces des murs extérieurs. Les couleurs vives et saturées devraient être réservées aux petites surfaces et aux détails. Un mur exposé au soleil ou toujours à l'ombre influencera l'éclat de la couleur. Il faut également se rappeler que les couleurs foncées cachent d'avantage les défauts et résistent mieux aux saletés.
- On peut, selon les éléments à peindre sur un même bâtiment, utiliser des finis de peinture différents. Par exemple, une couleur satinée conviendra pour les murs alors qu'une peinture semi-lustrée ira très bien pour les moulures ornementales. Il faut se rappeler que la peinture mate atténue les irrégularités de surface, mais que la peinture glacée est plus facile d'entretien et donne plus d'éclat. Le fini choisi pourra changer l'intensité et la valeur de la couleur.
- Prendre garde aux petits échantillons fournis par les manufacturiers de peinture. Il faut garder en tête que les couleurs, une fois appliquées, seront plus prononcées et plus brillantes que sur les échantillons.
- Certains manufacturiers de peinture ont conçu des chartes de couleurs d'antan qui s'avèrent des guides intéressants à consulter pour les personnes soucieuses d'authenticité. Elles sont basées sur des études des couleurs intérieures et extérieures des maisons anciennes du Québec. Certaines de ces chartes sont disponibles à des fins de consultation au bureau de la MRC de Charlevoix.

LES OUVERTURES (portes, fenêtres et lucarnes)

Par ouvertures, nous entendons l'ensemble des fenêtres, des portes et des lucarnes qui percent l'enveloppe d'un bâtiment, c'est-à-dire les murs et la toiture. Les ouvertures sont des éléments essentiels pour l'accès, la ventilation et l'apport de lumière à l'intérieur d'une maison. Elles doivent rester fonctionnelles tout en conservant la chaleur l'hiver venu.

Le soin apporté aux ouvertures est déterminant lors d'un projet de rénovation. Il est toujours préférable d'opter pour la réparation des ouvertures existantes ou, si cela n'est pas possible, pour le remplacement par des portes et fenêtres de type traditionnel. Il importe de conserver la forme, les dimensions, les modes de division et les proportions d'origine lors du remplacement d'ouvertures, car ces caractéristiques sont intimement liées à la famille architecturale du bâtiment. On n'insistera jamais assez sur l'importance de traitement des ouvertures, car une mauvaise intervention compromet la valeur patrimoniale voire économique du bâtiment.

Principes généraux

- Les ouvertures font partie intégrante de la composition des façades d'un bâtiment. Modifier les alignements, les formes, les dimensions, les proportions risque grandement de briser la symétrie, les rythmes et l'équilibre d'ensemble d'une maison. Les bâtiments traditionnels ont généralement un pourcentage défini de vides (ouvertures) par rapport aux pleins (murs) qu'il vaut mieux ne pas modifier. De trop grandes fenêtres ou la condamnation d'une ouverture pourrait affecter l'harmonie d'une façade.
- Les portes et les fenêtres d'un même étage sont toujours alignées selon leur cadre supérieur. Souvent, pour récupérer la hauteur des fenêtres, les portes sont surmontées d'une *imposte* vitrée.
- Par souci d'unité d'ensemble, on emploie généralement un seul modèle de porte et un seul modèle de fenêtre sur un même bâtiment. Les dimensions peuvent cependant varier selon les étages. Par exemple, les fenêtres du deuxième niveau d'une maison, y compris les lucarnes, sont généralement du même modèle mais plus petites que celles du rez-de-chaussée.



Figure 28

La disposition des ouvertures doit respecter certains principes de composition comme l'alignement des cadres supérieurs, le maintien des dimensions et des formes des ouvertures et l'uniformité des modèles de portes et de fenêtres.

Les portes

Sur les bâtiments traditionnels, les portes sont généralement en nombre limité : une porte principale sur la façade avant et une autre sur la façade arrière. Les vieilles portes sont habituellement de modèle à panneaux (bois plein avec caissons) plus ou moins ouvragés et possèdent une partie vitrée. Les portes anciennes sont toujours doublées par une double-porte en hiver qui offre un bon confort thermique en raison de la couche d'air qui agit comme isolant. Dans certains cas, les portes possèdent également des *impostes* et des baies latérales afin de créer une certaine monumentalité à l'entrée principale.



Figure 29

Porte avec baies latérales.

Une porte à panneaux traditionnelle en bois, bien entretenue et munie de bons *coupe-froid* sera tout aussi performante qu'une porte isolée en acier ou en PVC moulé. Il vaut toujours mieux réparer une vieille porte que d'en installer une neuve à moins qu'elle ne soit trop abîmée. Dans ce cas, le remplacement par une autre porte en bois ayant les mêmes proportions de vitrage s'avère le meilleur choix.

Conseils pratiques

- Conserver la position, les dimensions et les proportions d'origine de la porte. Modifier l'ouverture d'une porte altère habituellement la composition équilibrée des ouvertures sur une façade.
- Pour une bonne isolation thermique, s'assurer que les portes sont munies de *coupe-froid* qui n'ont pas perdu leur flexibilité. Inspecter les *coupe-froid* chaque automne et les remplacer au besoin.



Figure 30

Porte à panneaux avec chambranle ouvragé.

- La pose d'une double-porte extérieure en hiver est nécessaire et elle peut être remplacée par une porte moustiquaire en été. C'est une solution avantageuse tant au niveau de l'esthétique qu'à celui du confort dans une maison traditionnelle.
- Éviter de boucher des *impostes* au-dessus des portes afin de respecter l'alignement supérieur des ouvertures d'un même étage.
- Éviter l'installation de portes en acier ou en PVC isolées imitant le modèle des vieilles portes à panneaux. Ce type de porte enlève beaucoup de cachet et est incompatible avec l'esprit traditionnel d'une demeure ancienne.
- Éviter l'installation de porte en verre coulissante (porte-patio) sur les façades avant et latérales des bâtiments. Cet élément typique de l'architecture de banlieue offre une mauvaise performance thermique et des proportions inadéquates pour une maison traditionnelle.



Figure 31
Porte moustiquaire.



Figure 32
Porte avec imposte vitrée.

Les fenêtres

Les fenêtres traditionnelles en bois sont généralement composées de deux battants ouvrant vers l'intérieur. Autrefois, comme on ne produisait pas de verre de grandes dimensions, les fenêtres étaient composées de petits carreaux. Toutefois, à partir du XVIII^e siècle, les fenêtres intègrent quatre ou six grands carreaux.

Les fenêtres anciennes sont toujours plus hautes que larges dans des proportions de 2 sur 3, 3 sur 5 ou 1 sur 2. Le système des châssis doubles ou contre-fenêtres est très efficace au niveau du confort thermique et acoustique ainsi que pour la ventilation. Bien entretenus, ces systèmes offrent ce qu'il y a de plus performant. Donc, si votre maison possède encore un système de contre-fenêtres, vous avez tout avantage à le conserver et à le réparer plutôt que de le remplacer.

Le remplacement des fenêtres est l'une des interventions les plus fréquentes en rénovation et souvent l'une des plus délicates. La prudence s'impose afin de choisir un modèle de fenêtre compatible avec la famille architecturale du bâtiment. Il existe une très grande variété de modèles sur le marché, mais tous ne sont pas appropriés pour des maisons anciennes.



Figure 33
Fenêtre traditionnelle.



Figure 34
Fenêtre à battants à petits carreaux.



Figure 35
Fenêtre à battants à grands carreaux.



Figure 36
Fenêtre à battants avec imposte.



Figure 37
Fenêtre à guillotine.

Conseils pratiques

- Conserver la position, les dimensions et les proportions d'origine des fenêtres. Agrandir ou réduire une fenêtre altère habituellement la composition équilibrée des ouvertures sur une façade.
- Lors d'un remplacement, s'assurer que le modèle choisi est conséquent avec la famille architecturale du bâtiment. Par exemple, les fenêtres à petits carreaux sont réservées à des maisons d'esprit français tandis que les modèles à *guillotine* sont apparus avec les maisons cubiques et vernaculaires américaines.
- De façon générale, le modèle de fenêtre à battants en bois demeure l'idéal. Cependant, certains modèles de fenêtres, à manivelle par exemple, peuvent très bien convenir à condition de respecter certaines règles. S'assurer que le modèle choisi s'intègre bien au bâtiment (proportion des membrures, division des verres, pourcentage de vitrage). Éviter d'appliquer des baguettes de bois sur du vitrage afin d'imiter les divisions d'une fenêtre traditionnelle à carreaux.
- Les modèles de fenêtre coulissante en aluminium ou en PVC sont à déconseiller.



Figure 38

Fenêtre à manivelle avec une superficie vitrée trop faible et une mauvaise imitation de carreaux. À éviter.



Figure 39

Fenêtre à manivelle dont le montant central est trop large. Les proportions en sont ainsi modifiées. À éviter.

- Pour une bonne isolation thermique, s'assurer que les fenêtres sont munies de coupe-froid qui n'ont pas perdu leur flexibilité. Inspecter les *coupe-froid* chaque automne et les remplacer au besoin.
- Dans un système avec contre-fenêtres (châssis doubles), s'assurer d'avoir une bonne ventilation entre la fenêtre et la contre-fenêtre afin d'éviter la condensation et par conséquent, la formation de givre. Ne calfeutrer que la fenêtre intérieure.

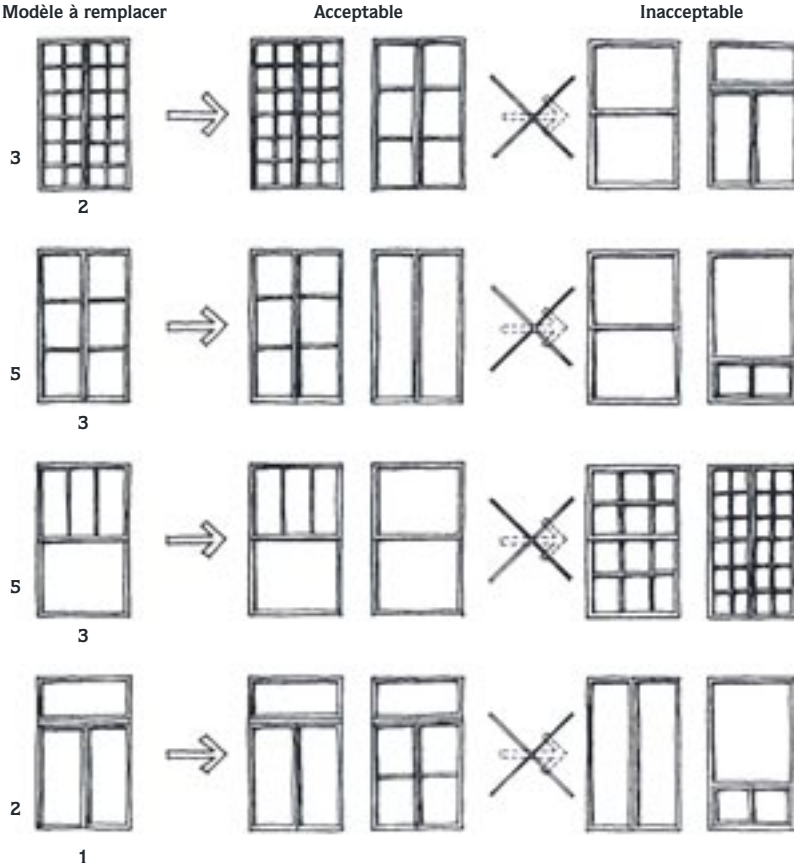


Figure 40

Modèles de fenêtres acceptables et inacceptables lors d'un remplacement.

Les lucarnes

La présence de lucarnes sur la toiture n'est pas une caractéristique importante de Charlevoix. En effet, un grand nombre de maisons anciennes n'en possèdent tout simplement pas et les espaces sous les *combles* ne sont éclairés que par des fenêtres percées dans les murs *pignons*. Les lucarnes sont toutefois une composante importante de l'architecture domestique québécoise. Au fil des siècles, les lucarnes ont souvent été ajoutées à des constructions existantes qui, originellement, n'en possédaient pas. Un code particulier s'applique donc à cette composante traditionnelle qui s'est bien adaptée à notre climat.



Figure 41

Les fenêtres des lucarnes sont habituellement de dimensions réduites.

En règle générale, on retrouve le même modèle de fenêtres dans les lucarnes que sur les façades de la maison. Les fenêtres des lucarnes sont toutefois de plus petites dimensions. Par exemple, sur une maison qui possède des fenêtres à battants à six grands carreaux, les fenêtres des lucarnes comporteront quatre grands carreaux.

Le nombre de lucarnes est habituellement égal ou plus petit que le nombre d'ouvertures en façade. Sur une façade comprenant une porte et deux fenêtres par exemple, on ne retrouve jamais plus de trois lucarnes, parfois deux et souvent une seule. De plus, leur disposition est habituellement symétrique mais pas nécessairement alignée avec les ouvertures de la façade. Un jeu pair/impair est souvent utilisé afin d'harmoniser la composition architecturale.

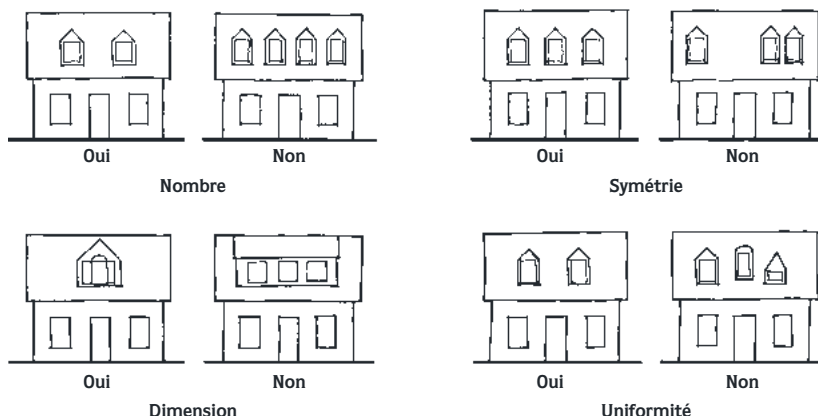


Figure 42

Principes généraux à respecter pour la disposition des lucarnes: le nombre, la symétrie, la dimension et l'uniformité des modèles.

Conseils pratiques

- Lors de l'ajout ou de l'installation de nouvelles lucarnes, s'assurer que toutes les lucarnes seront identiques et de mêmes dimensions.
- Éviter la surcharge du toit par un trop grand nombre de lucarnes. Cependant, il est recommandé de construire plusieurs petites lucarnes plutôt qu'une grande lucarne continue qui paraîtra disproportionnée et écrasera le volume de la maison. Éviter de percer des puits de lumière sur le versant avant des toits, cette pratique étant incompatible avec les systèmes de construction anciens.
- Dans un souci d'uniformité, utiliser, pour les fenêtres des lucarnes, le même modèle que celui des fenêtres principales. Toutefois, les fenêtres des lucarnes devraient être réduites afin de respecter les proportions traditionnelles.



Figure 45

Lucarne d'ornement courante sur les maisons du courant cubique.



Figure 46

Exemple d'une lucarne disproportionnée pour le volume de la maison.



Figure 43

Lucarnes hautes et étroites courantes dans Charlevoix.



Figure 44

Lucarne centrale percée d'une fenêtre jumelée et d'une imposte en hémicycle que l'on retrouve souvent dans la région.

- Éviter d'élargir indûment les *joues* des lucarnes par l'extérieur en les isolant avec un matériau inadéquat. Cela crée habituellement un déséquilibre dans les proportions des lucarnes.
- Les *joues* des lucarnes sont habituellement revêtues du même matériau que les murs ou que la toiture. Éviter l'emploi d'un troisième matériau.
- Les *noues* de lucarnes sont des endroits particulièrement vulnérables aux accumulations de neige et aux infiltrations d'eau. Lors de la construction d'une lucarne ou de la réfection d'une toiture, s'assurer que l'étanchéité des *noues* est réalisée convenablement.

LES ÉLÉMENTS EN SAILLIE

Comme nous l'avons vu précédemment, les bâtiments traditionnels de Charlevoix possèdent une volumétrie simple. Toutefois, ceux-ci ne sont pas monotones, car ils sont articulés par un ensemble de saillies qui animent les façades. Ces éléments en saillie que constituent les galeries, perrons, balcons, escaliers extérieurs et vérandas prennent ici toute leur importance. Ils sont le prolongement extérieur des activités intérieures de la maison. Par exemple, la galerie couverte est un espace tempéré où il fait bon se prélasser l'été et qui peut servir de lieu abrité l'hiver pour entreposer le bois de chauffage par exemple. Dans les secteurs plus urbanisés comme à Baie-Saint-Paul, les galeries contribuent à l'ambiance des rues commerciales.

Généralement constitués de bois et exposés aux intempéries, les éléments en saillie sont particulièrement vulnérables à la pourriture et à une dégradation accélérée, d'où l'importance de bien les entretenir. L'intervention la plus fréquente sur les éléments en saillie est le remplacement complet ou partiel des composantes. Il en résulte souvent une perte irréversible des éléments de décor de la maison concentrés sur ces saillies.

Les galeries, perrons, balcons, escaliers, vérandas et solariums

Les **galeries** protégées par un *auvent* constituent le type de saillie le plus courant dans Charlevoix. Une grande majorité de maisons en possèdent. Si la galerie se retrouve généralement sur la façade principale de la résidence, on retrouve également des galeries qui font le tour de la maison ou des galeries superposées sur deux étages. Elles sont également plus ou moins surélevées selon la hauteur des fondations de la maison. D'une largeur moyenne de quatre pieds, les galeries dégagent habituellement une apparence de légèreté en contraste avec l'aspect massif du volume principal de la maison. En effet, les composantes d'une galerie sont généralement fines et ajourées (*garde-corps*) afin de ne pas cacher les murs principaux du bâtiment.



Figure 48
Galeries superposées.

Pour profiter du paysage...

Dans la région, l'exceptionnelle qualité des vues panoramiques explique sans doute l'habitude répandue de pourvoir les maisons de postes d'observation abrités tels que galeries, kiosques et vérandas. Ces prolongements vers l'extérieur, davantage présents dans les secteurs de villégiature, se présentent en des formes très variées.



Figure 47



Figure 49

Galerie, balcon et escalier extérieur.

dans les zones de villégiature. Toutefois, ils doivent répondre aux mêmes règles que les galeries, soit conserver une certaine légèreté, être construits avec une structure en bois et laisser transparaître le volume principal de la maison.

Conseils pratiques

- Les galeries, perrons, balcons et escaliers devraient être construits en bois, matériau traditionnel par excellence de Charlevoix. Cela implique un bon entretien afin de les conserver en bonne condition le plus longtemps possible.
- Les galeries et les perrons sont habituellement indépendants de la fondation principale de la maison. Ils prennent plutôt leur assise sur des poteaux enfoncés dans le sol. Pour éviter l'affaiblissement d'une galerie, veiller à ce que ses appuis reposent sur une fondation en pierre ou en béton de profondeur suffisante afin d'être à l'abri des cycles de gel et de dégel.
- Il est primordial de protéger au maximum des intempéries et de l'exposition à l'eau les éléments d'architecture en saillie. Le plancher (plate-forme) d'une galerie ou d'un balcon devrait toujours posséder une légère inclinaison vers l'extérieur, à peine perceptible, afin que l'eau s'évacue par elle-même. Cela évitera que l'eau restée prisonnière fasse pourrir le bois.
- Comme les toitures principales, les toits des galeries devraient aussi posséder des gouttières afin d'éloigner le plus possible l'eau des composantes architecturales qui ne s'en porteront que mieux. Il est conseillé de peindre les éléments en bois qui, même traités, ne devraient pas être laissés avec leur fini naturel.

Les **perrons** sont constitués d'une simple plate-forme servant de palier entre la porte d'entrée et le sol. Ils sont généralement d'une grande simplicité. Plus rares, les balcons et les longs **escaliers** extérieurs possèdent les mêmes attributs de légèreté et de transparence que les galeries. Les **vérandas** et les **solariums** (serres) constituent des espaces fermés intérieurs, chauffés ou non, que l'on retrouve davantage

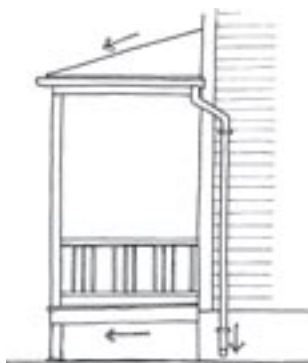


Figure 50

Le trajet de l'eau sur une galerie.

La toiture en pente doit posséder une gouttière et une descente pluviale pour éloigner l'eau. De plus, la plate-forme doit posséder une légère inclinaison vers l'extérieur.

- Viser une unité d'ensemble entre les différentes saillies d'un même bâtiment. Les galeries, les balcons et les escaliers devraient tous être construits avec le même matériau, posséder le même type de *garde-corps* et être peints de la même couleur. De plus, les toitures des saillies devraient être traitées de la même manière que la toiture du volume principal (matériau, texture, couleur).



Figure 51

Garde-corps en bois traité avec barreaux fixés sur le flanc de la main courante et de la lisse-basse. À éviter.

- Éviter l'emploi de *garde-corps* modernes avec barreaux fixés sur le flanc de pièces de 2 x 6 faisant office de *main courante* et de *lisse-basse*. Éviter également les *garde-corps* en PVC et en aluminium.

- Les normes actuelles de sécurité prescrivent des *garde-corps* de 42 pouces de hauteur. Toutefois, dans le cas de maisons traditionnelles où les balustrades sont souvent très basses, une telle hauteur peut complètement dénaturer les proportions d'une galerie. Il est donc recommandé, lors d'un remplacement d'une *balustrade* du rez-de-chaussée, d'éviter de surélever de façon abusive le garde-corps. Celui-ci ne devrait pas dépasser 36 pouces de hauteur. Cependant, pour un balcon, un escalier ou une galerie du deuxième étage, il faut analyser la situation et toujours trouver un compromis acceptable entre la sécurité et l'apparence.



Figure 52

L'ajout d'une main courante pour surélever le garde-corps modifie les proportions et dénature la balustrade. À éviter.

- Contrairement aux galeries couvertes, les terrasses de style « patio » sont incompatibles avec le caractère traditionnel des habitations. Il est important qu'elles soient reléguées à l'arrière de la propriété.

- Pour les vérandas et solariums, éviter les éléments préfabriqués et les parois de verre manufacturées prêtes à installer. Les vérandas et solariums devraient être de conception originale afin de bien s'harmoniser au bâtiment ancien. Les surfaces vitrées des vérandas et solariums devraient s'inspirer des modes de division des verres de fenêtres de la maison. Ainsi, la grandeur des carreaux, la présence ou non d'impôstes et la proportion des montants et traverses devraient être sensiblement les mêmes.



Figure 53

Véranda bien intégrée au bâtiment.

La variété des balustrades de Charlevoix

Traditionnellement, les galeries étaient l'endroit privilégié pour décorer et orner une résidence. Les *garde-corps* ouvragés, les poteaux tournés, les *balustres* découpés et les *aisseillers* en sont les principaux éléments de décor dont nous reparlerons dans la section traitant de l'ornementation.



Figure 54



Figure 57



Figure 55



Figure 58



Figure 56



Figure 59

Figure 60

Reconnaissez-vous ce motif de garde-corps métallique ?
Il s'agit de retailles de lames de patins récupérées pour la conception de fer ornemental.



LES CHEMINÉES

La cheminée d'une habitation constitue un élément non négligeable de la composition architecturale et contribue au panorama visuel de nos campagnes et de nos villages. La partie extérieure de la cheminée dépassant du toit, appelée la souche, est l'un des éléments de la maison les plus exposés aux intempéries. Même si elle est souvent négligée en raison de son accès difficile, la souche de cheminée doit être entretenue avec soin.

Intégrée au mur pignon ou située au centre de la maison, la cheminée est composée de maçonnerie de pierre ou de brique. Son exposition à l'eau, au vent et à la neige rend particulièrement vulnérables les joints de mortier qui finissent par s'éroder et se dissoudre, ce qui entraîne des infiltrations d'eau et des problèmes de déformation, d'éclatement et d'effritement de la maçonnerie. Habituellement, les cheminées possèdent un couronnement constitué d'une dalle de pierre ou d'un *solin* métallique afin d'éviter la pénétration verticale de l'eau et ses conséquences néfastes.



Figure 61
Cheminée en pierre.



Figure 62
Deux générations de cheminées.



Figure 63
Massif de cheminée
construit à l'extérieur.

Conseils pratiques

- Inspecter périodiquement la souche de cheminée. L'étanchéité de la souche est assurée par le mortier et la dalle de couronnement. Ces deux éléments essentiels doivent être entretenus avec soin afin de limiter leur dégradation. Cela évitera les travaux majeurs de réparation ou de reconstruction de la cheminée qui devront être réalisés à grands frais.
- Porter également une attention particulière à la jonction entre la cheminée et la toiture qui constitue un endroit vulnérable aux infiltrations d'eau.
- Des travaux de réfection et de rejointoiement majeurs devraient être effectués par des spécialistes en maçonnerie.
- Éviter de construire une nouvelle cheminée dont le massif est à l'extérieur des murs, car dans les maisons traditionnelles, les cheminées étaient toujours situées à l'intérieur avec une souche sur le toit. S'il s'avère impossible de faire autrement, s'assurer que la nouvelle cheminée s'intègre bien aux autres composantes architecturales du bâtiment.
- Les cheminées tubulaires en acier non recouvertes de maçonnerie de pierre ou de brique ne sont pas compatibles avec l'architecture traditionnelle.

LES ÉLÉMENTS D'ORNEMENTATION

Au fil des siècles, l'ornementation des habitations a subi les influences de maintes origines culturelles. Ainsi, les maisons d'esprit français étaient réduites à leur plus simple expression et ne comportaient habituellement aucun élément de décor. À partir du début du XVIII^e siècle, l'ornementation a pris de plus en plus d'importance dans l'architecture domestique, atteignant son apogée à la fin du XIX^e siècle avec la période victorienne. Les constructions surchargées d'éléments de décor de styles variés ont cédé la place à des styles plus sobres durant le XX^e siècle jusqu'au dépouillement stylistique complet.

En architecture traditionnelle, les éléments de décor sont souvent issus ou font référence à d'anciens éléments structuraux. De plus, les éléments de décor sont presque toujours sculptés en bois et intégrés aux éléments en saillie. Ils sont souvent peints de couleur contrastante par rapport aux murs afin de les accentuer et de les mettre en valeur.

À part de rares exceptions comme les presbytères où l'on retrouve des ornements très élaborés, les éléments de décor sur le territoire de la MRC de Charlevoix sont caractérisés par leur simplicité. Malgré cette facture sobre et dépouillée, la présence du décor architectural demeure primordiale et le souci du détail prend ici toute son importance. Une maison dépouillée de son ornementation originale perd tout son charme et son cachet.



Figure 64

Maison néoclassique québécoise.



Figure 65

Modèle de chambranle le plus répandu sur le territoire de la MRC de Charlevoix.



Figure 66

Autre modèle de chambranle.

Les chambranles

Les *chambranles* en bois autour des fenêtres sont sans aucun doute l'élément d'ornementation le plus courant et celui qui a le plus d'impact visuel. Contrairement aux anciens chambranles de pierre, les chambranles en bois ne possèdent aucune fonction de soutien. Ils sont seulement fixés autour des ouvertures et assurent une jonction harmonieuse avec le revêtement extérieur. Ils sont souvent peints d'une couleur différente du mur. Il existe plusieurs modèles de *chambranles* bien que certains modèles soient récurrents comme on peut le distinguer à Petite-Rivière-Saint-François.

Les volets

Les *volets* constituent un élément d'ornementation des fenêtres qui avaient autrefois la fonction de bloquer les chauds rayons du soleil tout en laissant passer l'air frais. Souvent peints en vert, certains volets anciens ont subsisté jusqu'à aujourd'hui. Il convient de les conserver et de les entretenir même s'ils n'ont plus d'utilité. Il faut cependant être vigilant lors de la pose de nouveaux volets afin qu'ils s'intègrent bien au bâtiment. Les volets anciens sont souvent composés de lamelles inclinées vers le bas ou de planches verticales percées d'ouvertures à motifs (lune, étoile, trèfle, etc.).



Figure 67

Les volets, souvent peints en vert, agrémentent les ouvertures.

Les planches cornières et les chaînages d'angle

Dans un assemblage *pièce sur pièce*, un poteau à coulisse dans lequel les madriers viennent s'emboîter ferme toujours le coin d'une maison. La mode néoclassique a transformé cet élément structural en *planche cornière* ornementale légèrement en saillie sur laquelle vient s'appuyer l'extrémité des planches à *clin*. Ce système en bois n'est donc pas compatible avec une construction en maçonnerie. À l'occasion, on retrouve des planches cornières ouvragées faisant partie d'une composition plus élaborée.

Un autre système d'ornementation des angles d'une maison est le *chaînage d'angle* en bois qui imite les appareillages en pierre de taille.



Figure 68

Planche cornière dans sa plus simple expression.



Figure 69

Planche cornière au modèle plus élaboré.



Figure 70

Chaînage d'angle en bois.

Les aisseliers

Les *aiseliers* ont aussi une origine structurale. Ils servaient autrefois à solidifier la jonction entre un poteau vertical et une pièce de charpente horizontale. Au fil des siècles, cet élément s'est stylisé au point de perdre toute fonction de soutien. Le recours aux aisseliers découpés pour décorer les galeries couvertes est très courant dans la MRC de Charlevoix. Bien que l'on retrouve une multitude de variétés, certains modèles typiques se démarquent, notamment dans la municipalité des Éboulements où il semble qu'ils soient tous l'œuvre du même ébéniste.



Figure 71
Modèle d'aiselier typique de la région.



Figure 72
Autre type d'aiselier.

Les balustrades

Comme nous l'avons vu à la page 33, nous retrouvons une grande variété de modèles de *balustrades* et de *garde-corps* sur le territoire de la MRC de Charlevoix. Habituellement en bois, mais quelquefois en fonte ou en treillis métallique, les balustrades constituent un élément important du décor d'une propriété en raison de leur situation au premier plan qui leur assure une grande visibilité.



Figure 73 Balustrade.

Les mâts

Le mât couronnant un *pignon*, une lucarne ou une façade est un élément courant sur le territoire de la MRC de Charlevoix et typique des maisons de navigateurs de Saint-Joseph-de-la-Rive. Il s'agit là d'un exemple flagrant de l'influence maritime dans l'architecture ancienne.



Figure 74
Mât au sommet d'une lucarne.



Figure 75
Mât au sommet d'une corniche.

Autres boiseries (moulures, corniches, appliques aux portes et aux lucarnes, dentelles, bordures de rives, etc.)

D'autres types de boiseries peuvent également décorer une habitation. Les bâtiments à toit plat possèdent habituellement une corniche moulurée au sommet de la façade. Les portes et les lucarnes possèdent souvent des *appliques* en bois apposées à plat sur des surfaces unies afin de créer du relief. Les bordures de toits à deux versants ainsi que la partie supérieure des galeries sont souvent décorées d'ornements découpés en dentelle de conception très élaborée.



Figure 76

Bordure de rive d'un toit à deux versants décorée de motifs ornementaux.



Figure 77

Corniche en bois à la jonction d'un toit plat.

Conseils pratiques

- En architecture traditionnelle, éviter la surcharge décorative et les ornements trop élaborés. Une recherche de simplicité sera plus compatible avec la sobriété des formes architecturales anciennes et sera aussi moins coûteuse à réaliser.
- En raison de leur conception en bois qui est vulnérable à la pourriture, l'entretien des éléments d'ornementation, souvent exposés aux intempéries, est essentielle. Comme pour les revêtements et les saillies en bois, les composantes de décor doivent être peintes afin de les protéger de l'humidité et des rayons ultraviolets.
- La conservation des éléments anciens d'une *balustrade* ou de tout autre élément d'ornementation est primordiale, car il est souvent difficile et coûteux de recréer une nouvelle composante d'une aussi bonne qualité architecturale.
- Étant souvent composé d'éléments en série, le décor architectural peut facilement être complété ou réparé en remplaçant un élément irrécupérable par un neuf en prenant pour modèle les morceaux encore sains de l'ouvrage. Par exemple, quelques *balustres* pourris d'un *garde-corps* peuvent être recréés en imitant fidèlement les *balustres* encore en place, ce qui évite de remplacer toute la balustrade.



Figure 78

La simplicité de l'ornementation s'harmonise avec la sobriété des formes de cette ancienne école de rang.

- Lors du remplacement complet d'une *balustrade*, il est recommandé de choisir un design qui recréera les qualités et les caractéristiques de l'élément remplacé : *balustrade* opaque ou ajourée, *balustres* tournés ou découpés, dimension des *balustres*, légèreté, motifs, hauteur, etc.
- Le choix de nouveaux éléments d'ornementation comme les *chambranles* ou les *aisseliers* devrait reposer sur les modèles que l'on retrouve le plus souvent dans l'environnement bâti de la MRC de Charlevoix. Ces éléments caractéristiques contribuent à forger l'identité architecturale de la région.
- L'emploi d'un revêtement de bois en planches horizontales (à *clin* ou à *feuillure*) doit toujours s'accompagner de *planches cornières* aux angles extérieurs des murs. La même règle s'applique pour tous les matériaux de remplacement posés à l'horizontale. L'absence de *planche cornière* lorsqu'on utilise le vinyle ou l'aluminium contribue à l'aspect inélégant du bâtiment.



Figure 79

S'ils sont trop détériorés, les balustres et les aisseliers en bois découpé peuvent être refaits selon les modèles d'antan.

- Éviter d'apposer de faux *volets* en appliqué (fixes) aux fenêtres sans rapport avec l'ouverture, c'est-à-dire qui n'auraient pas la largeur requise pour couvrir toute la fenêtre s'ils étaient fonctionnels. Ce procédé amène une incongruité qui peut avoir un impact très négatif sur la composition d'une façade. Ce malaise sera accentué si les volets sont en métal ou en matériau synthétique.



Figure 80

Ces faux volets en métal ne conviennent pas à une ouverture de cette dimension.

- Éviter d'apposer des éléments d'ornementation manufacturés ou préfabriqués en vente chez certains détaillants comme de fausses colonnes classiques en acier ou des moulures en PVC. Ces éléments d'influence victorienne ou coloniale sont habituellement incompatibles avec l'architecture traditionnelle québécoise. Dans le cas de maisons anciennes, il vaut mieux confier la fabrication ou la réparation d'éléments d'ornementation en bois à un ébéniste ou à un artisan sculpteur.

Chapitre 2

LES BÂTIMENTS ANCIENS MODIFIÉS

Cette partie du guide d'intervention indique les gestes appropriés pour un bâtiment ancien qui a été modifié en vue de lui redonner une meilleure qualité architecturale. Étant donné qu'une multitude d'interventions peuvent avoir été effectuées sur un bâtiment, nous traitons seulement des altérations les plus courantes, soit la modification des revêtements, le remplacement des portes et des fenêtres, la disparition partielle ou complète de l'ornementation et la modernisation des saillies. Les différentes sections du chapitre 1 pourront être mises à profit pour la requalification d'un bâtiment qui a déjà été altéré.

Principes généraux

- La notion de *réversibilité des interventions* (voir définition à la page 6) prend ici toute son importance. En effet, un bâtiment qui a été modifié de façon malencontreuse ou de manière plus ou moins respectueuse de son aspect d'origine n'est pas nécessairement irrécupérable. Si les interventions qu'a subies le bâtiment sont réversibles (changement de revêtement ou de fenêtres par exemple), il est relativement facile de lui redonner son caractère d'antan. Cependant, si le bâtiment a subi certaines interventions irréversibles (modification de la volumétrie ou suppression d'éléments importants par exemple), il peut s'avérer plus difficile et plus coûteux de revenir en arrière, mais cela est rarement impossible.



Figure 81

Deux images de la même maison: la première montre la maison ayant subi plusieurs modifications et la seconde, une fois qu'elle a été rénoverée.

- Avant d'entreprendre des travaux, il est important de bien documenter le bâtiment sur lequel on veut intervenir afin de bien planifier la stratégie de mise en valeur. Il faut d'abord déterminer à quelle famille architecturale l'édifice appartient ou à laquelle il s'apparente le plus. On pourra alors trouver une maison appartenant à la même famille qui a conservé ses caractéristiques et qui nous permettra de choisir le mode d'intervention approprié. Il faut repérer le plus d'indices physiques possible sur le bâtiment afin d'identifier les points de référence sur lesquels s'appuieront les interventions. Consulter des photographies anciennes ou se référer à des témoignages sont également de bons moyens pour en apprendre davantage sur les caractéristiques d'origine du bâtiment.
- Redonner une qualité architecturale à une propriété qui a connu de sévères modifications par le passé peut sembler une tâche énorme voire insurmontable. Bien sûr, l'idéal réside dans la restauration complète du bâtiment d'origine qui s'avérera cependant coûteuse. Une autre façon d'aborder le problème est d'envisager cette intervention comme un travail à long terme qui doit être réalisé par étapes pour étaler les investissements. L'ordre des travaux devrait être priorisé de la manière suivante :
 - 1) Commencer par les travaux majeurs;
 - 2) Remplacer les ouvertures;
 - 3) Réaliser les travaux aux revêtements de murs;
 - 4) Remplacer le revêtement de toiture;
 - 5) Terminer par les saillies et l'ornementation.
- Il s'agit donc d'y aller logiquement en commençant par les gros travaux pour finir par les interventions légères (détails) et de procéder de l'intérieur vers l'extérieur de la maison. L'état physique des composantes et le budget disponible détermineront également la priorisation des travaux.

Conseils pratiques

- Toujours commencer les travaux à long terme par les interventions lourdes (excavation, réparation des fondations, entrée électrique, réfection de la cheminée, isolation, consolidation de la structure, agrandissement, etc.) susceptibles d'abîmer certains revêtements ou éléments architecturaux. Même si ces interventions ne donnent pas de résultats apparents à court terme, elles sont essentielles à la bonne suite des travaux.
- La deuxième étape consiste à remplacer les ouvertures, soit les portes et les fenêtres, si les modèles ne sont pas compatibles avec l'architecture du bâtiment. Si les dimensions et la position des ouvertures n'ont pas été touchées, ce qui est souvent le cas, il est assez simple de revenir à des modèles plus compatibles. Le remplacement des fenêtres peut être étalé sur plusieurs années. Dans ce cas, il est préférable de commencer par la façade principale et d'y aller façade par façade plutôt que par étage.
- Une fois ces travaux complétés, les interventions sur les revêtements extérieurs peuvent être réalisées. Il est important de savoir que les anciens parements se retrouvent souvent sous un revêtement plus récent. En effet, il n'est pas rare de retrouver des revêtements de bardeaux de cèdre sous un revêtement d'aluminium par exemple. Avant de prendre une décision finale, enlever une petite partie du revêtement récent pour voir l'ancien revêtement. La récupération d'un revêtement traditionnel, même altéré, est souvent possible et souhaitable au niveau de la valeur d'authenticité du bâtiment.
- Au lieu de remplacer certains matériaux en bonne condition comme l'amiante-ciment, les repeindre peut être une solution de rechange satisfaisante. Par ailleurs, repeindre un revêtement de papier brique constitue une solution temporaire et peu coûteuse en attendant son remplacement.
- Certains travaux concernant l'ornementation, comme les *chambranles* et les *planches cornières*, doivent nécessairement accompagner la pose du revêtement extérieur de facture traditionnelle.
- L'étape suivante consiste habituellement à remplacer le matériau de toiture. L'état physique de la toiture peut cependant jouer dans la priorisation des travaux. Par exemple, si une toiture est altérée au point de causer des infiltrations d'eau, il vaut mieux la refaire avant de changer les fenêtres. À l'inverse, si la toiture vient d'être refaite, on pourra se concentrer d'abord sur d'autres aspects plus urgents.

- Les éléments en saillie comme les galeries devront être réparés ou refaits une fois les travaux sur le volume principal complétés. En effet, comme ces éléments viennent souvent s'appuyer contre les revêtements extérieurs, il vaut mieux réaliser les travaux dans cet ordre et non l'inverse. Des perrons et des galeries temporaires peuvent être aménagés en attendant les structures permanentes. Toutefois, les fondations des éléments en saillie devraient être réalisées dès le début, en même temps que les interventions majeures, surtout si d'autres travaux d'excavation sont prévus.
- Les interventions aux éléments d'ornementation devraient être réalisées à la toute fin du projet. Selon l'ampleur des travaux, ces interventions peuvent aussi être réalisées par étapes. Au départ, on peut procéder de façon minimale en installant des *garde-corps* aux galeries. Certains détails non essentiels comme les *aisseliers* ou les *appliques* peuvent être ajoutés plus tard.



Figure 82

Travaux en cinq étapes pour requalifier une maison:

1. État avant les travaux;
2. Changement des ouvertures (portes et fenêtres);
3. Remplacement du revêtement extérieur;
4. Réfection de la galerie et de la toiture;
5. Réalisation des détails de finition et d'ornementation.

Chapitre 3

L'INSERTION D'UN BÂTIMENT DANS UN MILIEU ANCIEN

Cette partie du guide d'intervention présente des conseils afin d'insérer le plus harmonieusement possible un nouveau bâtiment dans un milieu ancien. L'insertion d'un nouveau bâtiment est une intervention qui implique la volonté de considérer et de respecter les caractéristiques dominantes du milieu bâti et naturel existant. L'insertion architecturale vise à établir une continuité, des liens formels et des correspondances entre la nouvelle construction et la paysage existant. Il ne s'agit pas seulement de reproduire ou d'imiter l'apparence stylistique des bâtiments anciens, mais plutôt de respecter l'organisation du milieu et de s'inspirer des composantes architecturales qui caractérisent le paysage.

Principes généraux

- **S'inspirer du milieu environnant.** Le milieu environnant a beaucoup à nous apprendre. L'important est de respecter les grandes lignes du paysage bâti, c'est-à-dire les formes dominantes qui reviennent d'une maison à l'autre. Par exemple, l'orientation des bâtiments, leur assise au sol, les proportions et la pente des toitures, la composition des ouvertures, les couleurs dominantes, sont des éléments qui étaient habituellement déterminés par un code strict et que l'on retrouve de façon constante dans le paysage.



Figure 83

Ce bâtiment constituerait une bonne insertion, car il respecte les gabarits et les pentes de toit traditionnels et emploie des matériaux naturels (bois) et des modèles de portes, de fenêtres et d'ornements s'apparentant aux formes anciennes.



Figure 84

Ce bâtiment constituerait une mauvaise insertion, car son gabarit trop imposant, sa forme, ses éléments architecturaux et son revêtement de brique de couleur sont étrangers à l'architecture ancienne des lieux.

- **Construire un nouveau bâtiment en milieu ancien ne veut pas dire reproduire les modèles anciens.** On doit plutôt opter pour l'intégration harmonieuse étant donné la fragilité des ensembles historiques et paysagers. Les opérations qui constituent des ruptures sont donc exclues et la prudence est de mise face aux projets qualifiés de « contrastants ». Quant aux reconstitutions, aux copies, elles ne se justifient que dans des cas exceptionnels. Il est même admis qu'il vaut mieux avoir une réplique de la maison québécoise traditionnelle qu'une mauvaise insertion de type « bungalow » si le projet s'intègre à son environnement.

L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT

**Figure 85**

Type d'implantation que l'on retrouve dans les rangs à caractère agricole.

**Figure 86**

Type d'implantation plus dense que l'on retrouve en milieu villageois.

considérer. Habituellement, les maisons sont orientées parallèlement à la voie publique, mais il arrive qu'elles soient placées obliquement afin de suivre l'orientation du terrain qui ne forme pas un angle droit avec la rue.

**Figure 87**

Les anciennes maisons tournées vers le fleuve ou vers le sud tournent souvent le dos à la route.

L'une des composantes essentielles d'une bonne intégration est l'implantation du nouveau bâtiment sur son terrain. En effet, une construction qui ne respecte pas le mode d'implantation dominant du secteur peut donner un résultat décevant même si l'architecture du bâtiment s'intègre bien à son milieu. En règle générale, il faut planter la nouvelle construction de la même manière que les bâtiments anciens et éviter les modes d'implantation discordants. Si on s'implante dans un rang par exemple, il faut savoir que le mode d'implantation ancien est en quinconce, c'est-à-dire que les maisons ne se font jamais face et sont distribuées en alternance d'un côté ou de l'autre de la route. Dans les villages, le mode d'implantation est différent en raison des petites parcelles. Habituellement, on y retrouve des alignements plutôt homogènes de maisons relativement accolées.

L'orientation des bâtiments est aussi un facteur important à con-

sidérer. L'orientation de la façade principale vers le sud, afin de profiter du soleil et de la vue sur le fleuve, est aussi une constante dans la MRC de Charlevoix. C'est pourquoi on retrouve souvent un plus grand nombre de constructions du côté nord des routes. Il existe aussi des cas de double orientation dans les villages côtiers ou dans des secteurs de villégiature. Ainsi, certaines façades principales sont orientées vers le fleuve, tournant le dos à la voie publique.

Conseils pratiques

- Se servir de cartes du secteur où l'on veut s'implanter qui illustrent les bâtiments et la dimension des parcelles (lots) du voisinage. Il est souvent plus facile de percevoir les traits dominants (alignements, marges de recul, orientations) sur une carte que sur le terrain. La vision d'ensemble est ainsi plus claire.
- La position d'une nouvelle construction sur un terrain ne devrait jamais être aléatoire. En plus des marges de recul minimales imposées par les règlements municipaux, l'alignement et la distance des propriétés voisines devraient être prises en considération afin de s'intégrer en continuité et en harmonie.
- Avant d'implanter une nouvelle construction, relever les vues panoramiques et les percées visuelles qui ne devraient pas être entravées, autant à partir des voisins, de la voie publique que de son propre terrain. Placé avec discernement, un nouveau bâtiment peut contribuer à encadrer et à structurer des champs visuels d'intérêt. De plus, l'identification des vues intéressantes pourra être mise à profit dans le choix de l'emplacement des ouvertures, des galeries et de l'aménagement du terrain.
- Tirer parti de la topographie naturelle. Il faut éviter de bouleverser la topographie existante par l'aplanissement du terrain, la construction de talus, le terrassement excessif ou encore la pose de murs de soutènement artificiels. S'implanter autant que possible sur les parties planes du terrain. Éviter les escarpements et les pentes trop fortes. Étant donné le profil accidenté de certains secteurs de Charlevoix, il peut y avoir certaines exceptions où la majorité des constructions sont implantées dans des pentes.
- Respecter le couvert végétal en place et abattre le moins d'arbres possible. Dans le cas où la coupe d'arbres s'avère nécessaire, ceux-ci doivent être remplacés par des arbres plus jeunes d'essence comparable.



Figure 88

Lors d'une nouvelle implantation, les marges de recul et l'alignement moyen des maisons doivent être respectés.

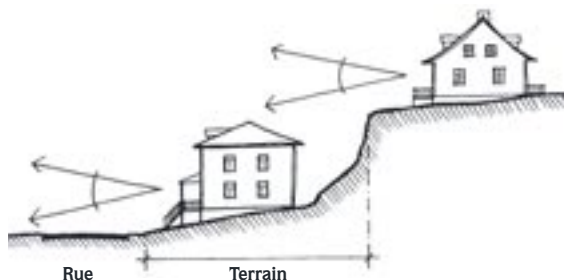


Figure 89

Il faut s'implanter sur une portion de terrain de manière à profiter des vues et à respecter celles des voisins.

L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UN NOUVEAU BÂTIMENT

Une fois que le lieu d'implantation du nouveau bâtiment a été judicieusement choisi, il est également important d'intégrer les formes architecturales à l'environnement bâti. Les éléments les plus importants à considérer sont le gabarit de la nouvelle construction, sa volumétrie ainsi que la forme et l'orientation de son toit, car il s'agit des composantes ayant le plus d'impact visuel. L'impact se fera d'autant plus sentir que les constructions sont rapprochées.



Figure 90

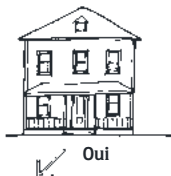
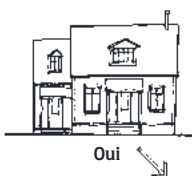
Il est possible de s'insérer harmonieusement dans un milieu ancien tout en simplifiant les formes.

Les mêmes principes s'appliquent pour les ouvertures, les revêtements et les saillies. Les nouvelles constructions doivent s'inspirer du milieu et éviter les contrastes. En règle générale, la construction d'un bâtiment neuf dans un milieu ancien offre une plus grande liberté qu'une restauration. Dans l'ornementation par exemple, cette liberté se traduit par une simplification et une nouvelle interprétation des formes anciennes pour marquer le nouveau bâtiment dans son époque. Ainsi, les *chambranles* peuvent être simplifiés en installant des planches avec soin autour des fenêtres sans fioritures ni découpes décoratives réalisées autrefois par les artisans du bois.

Figure 91

Bons et mauvais exemples d'insertion en milieu ancien :

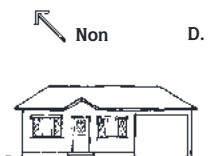
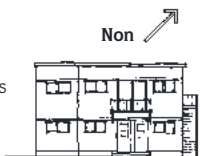
- A. toit à deux versants
volume simple
ligne faîtière
parallèle à la rue
inspiration
du voisinage



- B. toiture en pavillon
composition symétrique
galerie couverte
inspiration du voisinage



- C. logements multiples
toit plat et brique
fenêtres horizontales
et porte-patio
étranger
au voisinage



- D. bungalow, 1 étage
toit à faible pente
et abri d'auto
mauvais gabarit
étranger au voisinage

Conseils pratiques

- Respecter en priorité les hauteurs, les gabarits et les volumétries dominantes dans le secteur d'implantation. Les maisons anciennes possèdent habituellement un plan rectangulaire dont la façade la plus longue donne sur la rue ou un plan carré dans le cas des maisons cubiques.
- Respecter la forme générale des toitures et l'orientation des pentes. La *ligne faîtière* des toits est habituellement parallèle à la voie publique, mais on retrouve des cas, comme à Saint-Urbain, où les pignons des maisons sont plutôt orientés vers la rue.
- Conserver un volume relativement compact et simple. Une volumétrie trop articulée avec des avancées, des ailes et des toits qui partent dans tous les sens s'intègre mal dans les milieux anciens.
- En matière d'ouvertures, une nouvelle construction devra respecter les principes dominants du secteur et s'assurer que le mode de division des verres est compatible. Par exemple, dans un secteur ancien où la fenêtre à battants à grands carreaux domine, il conviendra de choisir des fenêtres à division verticale comme des modèles à manivelle. De grandes baies vitrées ou des fenêtres à guillotine ne conviendraient pas dans ce cas.
- Pour les revêtements extérieurs, sans nécessairement avoir recours à des matériaux ou à des modes d'assemblage traditionnels, essayer de s'approcher le plus possible de leurs formes, textures et couleurs. Côté durabilité et qualité, ce qui est bon pour la rénovation l'est aussi pour l'insertion de nouveaux bâtiments. Éviter les revêtements d'aluminium, de vinyle, d'acier émaillé ou de brique de calcite.
- Pour ce qui est des éléments en saillie et d'ornementation, on ne devrait retenir que les éléments rencontrés le plus couramment dans l'environnement immédiat. Ainsi, les galeries, la forme des lucarnes et les éléments de décor devraient s'inspirer de ce que l'on retrouve aux alentours.
- Un bâtiment neuf ne devrait pas avoir autant d'ornementation qu'une vieille maison. Il faut y aller avec parcimonie et économie de moyens. Ne s'attarder qu'à l'essentiel comme des *chambranles* autour des fenêtres et des galeries de forme simple. Il faut éviter de copier des détails architecturaux trop stylisés comme des *aisseliers* ouvragés ou des *balustres* découpés. Ces composantes devraient être réinterprétées de façon contemporaine, c'est-à-dire avec une certaine sobriété.



Figure 92

Cet alignement dans le village de Saint-Urbain démontre que la plupart des bâtiments offrent leur mur pignon sur la rue.



Figure 93

Dans le village des Éboulements, la ligne faîtière des maisons est plutôt parallèle à la rue.

Chapitre 4

L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET LES BÂTIMENTS SECONDAIRES

Cette partie du guide présente des conseils pour mieux harmoniser les aménagements paysagers et les bâtiments secondaires au milieu patrimonial. L'encadrement des interventions en matière d'aménagement paysager vise à protéger les paysages naturels et humanisés de la MRC de Charlevoix. Ces paysages de grande qualité, définis par la topographie irrégulière, la végétation mature et la diversité des panoramas, forgent l'identité de Charlevoix. Qu'ils soient situés dans des milieux agricoles, forestiers, côtiers ou villageois, les terrains doivent être aménagés selon certaines règles et certains principes d'intervention afin de respecter les traits du patrimoine bâti et paysager.

Principes généraux

- Pour les bâtiments traditionnels situés sur le territoire de la MRC de Charlevoix, **la relation architecture et nature** constitue le plus souvent le fondement à considérer et sur lequel reposent les modèles à imiter pour favoriser l'intégration aux paysages des nouveaux aménagements. Là encore, une des règles de base consiste à tenir compte et à s'inspirer du milieu dans lequel on intervient. Il convient d'aménager le terrain dans le respect du caractère rural, agricole, villageois ou de villégiature du milieu.
- Dans les régions rurales, on fait malheureusement trop souvent usage de **modes d'aménagement non adaptés**, réservés aux développements de banlieue où tout est structuré et artificiel : pelouses impeccables presque synthétiques, haies parfaitement taillées, talus et remblais afin d'aplanir le terrain, essences d'arbres et d'arbustes exotiques, minéralisation excessive (asphalte, interbloc, béton), espaces de stationnement prééminents. Afin de ne pas banaliser nos campagnes, ces modes d'aménagement sont à éviter.
- **La végétation n'a pas seulement une fonction esthétique et ornementale.** La plantation de végétaux sert aussi à encadrer des vues, à mettre en valeur des percées visuelles, à camoufler ou à minimiser l'impact de certains équipements essentiels mais peu esthétiques (aires de stationnement, contenants à déchets, débarcadères) et à délimiter des terrains ou des zones à caractère privé.



Figure 94

Paysage à caractère agricole à préserver.



Figure 95

Aménagement de type banlieusard composé de talus, de murs de soutènement en interblocs de béton et de surfaces asphaltées. À déconseiller.

LA DÉLIMITATION ET L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

Il existe différentes façons adéquates de délimiter les propriétés. Dans les milieux agricoles, par exemple, on utilise habituellement des haies d'arbres ou d'arbustes, des clôtures de perches ou des digues de pierres. Dans les milieux villageois, les terrains sont souvent délimités par de petites clôtures en bois ou en fer forgé ou par des murets en maçonnerie. À Saint-Joseph-de-la-Rive par exemple, les murets en pierre des champs sont très courants à la limite des terrains privés et de la route.



Figure 96

Ce type de muret en pierre des champs délimite plusieurs terrains à Saint-Joseph-de-la-Rive.

L'aménagement extérieur inclut les éléments qui viennent compléter, embellir et agrémenter l'environnement immédiat du bâtiment, et qui permettent de faciliter l'accès et l'utilisation des abords du bâtiment principal. Pour un aménagement harmonieux des parcelles, certaines règles s'appliquent. Il faut limiter l'artificialisation des terrains avant des maisons et conserver le plus possible leur relief naturel. Il faut également minimiser l'impact visuel des aires de stationnement, des réseaux de distribution aériens et d'autres éléments discordants dans le paysage.

Conseils pratiques

- Éviter les aménagements à caractère banlieusard (pelouses, talus, interblocs, etc.). Éviter les rocailles artificielles, les fontaines et les mises en scène trop organisées à l'avant des propriétés. Viser plutôt des aménagements plus naturels et moins structurés en mettant à profit la végétation et en utilisant des matériaux naturels : pierre des champs pour les murets et pierres plates pour le dallage, poussière de pierre pour les espaces de stationnement, haies végétales laissées à l'état naturel, clôtures en perches.
- Respecter les pentes naturelles des terrains. Éviter de remblayer et d'aménager des talus et des murs de soutènement afin de ne pas bouleverser la topographie naturelle du lieu. Lorsqu'un mur de soutènement est nécessaire, utiliser des matériaux naturels comme la pierre.
- Privilégier l'enfouissement des fils de distribution électrique et de téléphone. Lorsque cette mesure s'avère impossible, les poteaux et les fils du réseau de distribution aérien doivent être implantés de manière à réduire leur impact visuel. La même règle s'applique aux antennes ou à tout autre élément aérien. Lorsque cela est possible, installer les antennes paraboliques sur des bâtiments secondaires ou à un endroit minimisant leur impact visuel.



Figure 97

Éviter les aires de stationnement asphaltées qui minéralisent toute la surface avant de la maison.

- Ne pas aménager d'aire de stationnement devant la propriété en bordure de la voie publique. Aménager plutôt ces espaces à l'arrière ou dans une allée sur le côté de la propriété qui pourra être camouflée par la végétation. Au lieu d'asphalter et d'utiliser des briques de béton pour les entrées et les allées, utiliser du gravier, de la poussière de pierre, de la terre battue ou des roches plates.
- Selon le milieu, délimiter les terrains par des clôtures en perches, en planches de bois ou en fer forgé, des haies végétales ou des murets en maçonnerie. Éviter les matériaux synthétiques comme le PVC, les clôtures métalliques en treillis (Frost) ou les hautes palissades.
- Aménager de préférence les piscines et les patios, plus ou moins compatibles avec le caractère naturel de la région, dans les cours arrière des propriétés. Des écrans de verdure, des murs légers en treillis et des pergolas permettent de minimiser les impacts de telles installations.

LA VÉGÉTATION

La végétation contribue au caractère distinctif de Charlevoix. Les forêts y sont très présentes et contribuent notamment au festival automnal des couleurs.

Les espèces indigènes

La région de Charlevoix est surtout reconnue pour ses grandes forêts de conifères où l'on retrouve en grande quantité le sapin baumier, l'épinette noire, l'épinette blanche et le pin gris. On y retrouve également, mais moins fréquemment, le pin blanc, le mélèze, le cèdre et la pruche. Les grands pins rouges de la vallée de la rivière du Gouffre, autrefois exploités pour la fabrication de mâts de navires, sont aujourd'hui pratiquement disparus.

Des essences feuillues sont aussi présentes, surtout dans les vallées et les régions côtières. Les essences les plus communes sont le bouleau blanc, le peuplier faux-tremble (tremble), le peuplier baumier, l'érable rouge (plaine) et le sorbier (masko). L'érable à sucre, le hêtre, le frêne, l'orme d'Amérique, le merisier et le chêne sont également des espèces indigènes de la forêt laurentienne, mais on les retrouve plus rarement dans Charlevoix. S'ajoutent à ces essences les arbres et arbustes fruitiers comme le coudrier (espèce de noisetier). Cet arbuste qui est à l'origine de l'appellation de l'Isle-aux-Coudres est aujourd'hui moins abondant qu'à l'époque de Jacques Cartier.

Conseils pratiques

- Lors de travaux d'aménagement paysager, conserver le plus possible le couvert végétal existant et éviter l'abattage des arbres en bonne santé, car ils contribuent à mettre en valeur les terrains et les bâtiments et favorisent leur intégration au paysage naturel.
- Lors de la plantation de nouveaux arbres ou arbustes, favoriser les espèces indigènes (voir encadré).
- Bien s'informer auprès des spécialistes, notamment dans les pépinières, au sujet des caractéristiques souhaitées pour ses futurs végétaux : dimensions atteintes, hauteur, opacité, déploiement des branches et des racines, couleurs, rythme de croissance, etc. Ces données peuvent avoir une grande incidence sur son choix d'arbre ou d'arbuste en fonction de l'emplacement de la plantation et de l'usage que l'on compte faire du terrain à court, moyen et long termes.
- Les plantations et alignements d'arbres peuvent être utilisés pour délimiter une propriété ou des terres agricoles, et pour éviter l'érosion près des fossés, escarpements et cours d'eau. Une plantation d'arbres peut aussi donner un effet de corridor ou un aspect solennel à une route ou à une allée.
- Plusieurs facteurs sont à considérer pour choisir l'emplacement d'un arbre. On ne doit pas le planter trop près d'une construction ou de servitudes car les racines peuvent altérer les fondations ou les infrastructures souterraines. De même, les branches peuvent être une nuisance pour des fils aériens situés à proximité.
- La végétation a une grande incidence sur les vues, les percées et les champs visuels. Il convient de bien planifier les nouvelles plantations afin de ne pas entraver certains champs visuels et panoramas ou pour structurer et encadrer certaines vues et percées. Les végétaux peuvent aussi servir d'écran pour minimiser l'impact visuel de certains équipements discordants.
- L'orientation et la localisation de la végétation peuvent avoir une incidence sur le confort d'une habitation. Ainsi, un arbre mature situé au sud-ouest de la maison créera de l'ombre et de la fraîcheur en été. Une fois ses feuilles perdues, l'arbre n'obstruera plus le soleil d'hiver et contribuera au chauffage passif de la demeure. En hiver, certains bosquets de conifères peuvent également devenir un écran efficace contre les vents froids dominants.



Figure 98

Les alignements d'arbres aux limites des propriétés ou le long d'allées font partie des caractéristiques du paysage de Charlevoix à conserver.

LES BÂTIMENTS SECONDAIRES

Les bâtiments secondaires, situés autour du bâtiment principal, sont des éléments déterminants dans les paysages de la MRC de Charlevoix, surtout dans les milieux agricoles. Il est recommandé de les harmoniser avec le traitement architectural du bâtiment principal. La reprise des mêmes matériaux, le choix de couleurs identiques et l'utilisation du même traitement en une forme simplifiée sont des moyens efficaces d'intégration. Par ailleurs, il est fortement recommandé de s'inspirer de bâtiments secondaires ou de dépendances agricoles traditionnelles qui ont conservé leur caractère ancien.

Les bâtiments secondaires

L'originalité et l'agencement des bâtiments secondaires tels que caveaux à légumes, fournils, hangars et bâtiments agricoles façonnent les paysages bâtis charlevoisiens. Le bûcher au revêtement ajouré est caractéristique de la région.

Figure 99

Bûcher type de Saint-Joseph-de-la-Rive aux murs recouverts de planches ajourées posées obliquement.

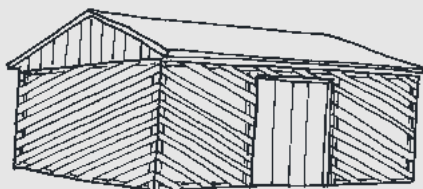


Figure 100

Agencement traditionnel de plusieurs bâtiments secondaires autour de la maison.

Conseils pratiques

- L'insertion et l'implantation de nouveaux bâtiments secondaires (garages, hangars, remises, cabanons, etc.) doivent viser un regroupement compact de l'ensemble des bâtiments d'une même propriété comme cela se faisait autrefois. Cependant, les bâtiments secondaires doivent respecter un certain dégagement périphérique afin que le bâtiment principal ancien soit mis en valeur. À ce titre, les bâtiments secondaires devraient toujours être implantés en retrait du bâtiment principal et, de préférence, dans la cour arrière, sauf dans les cas où le bâtiment principal est adossé à la falaise comme dans certains villages côtiers.
- Il est important de conserver l'unité d'ensemble de la propriété. Pour ce faire, réintégrer des éléments du bâtiment principal (encadrement des fenêtres, couleurs, matériaux, volumétrie, etc.) sur les bâtiments secondaires en les simplifiant.
- À l'exception des granges, les dimensions des bâtiments secondaires devraient être plus réduites que celles du bâtiment principal, représentant au maximum les deux tiers de sa dimension.
- Les garages ne devraient jamais être accolés au bâtiment principal. De plus, il est fortement conseillé de dissimuler la porte ou les portes de garage, soit sur le côté soit à l'arrière du bâtiment, de façon à réduire leur impact visuel. La forme de ces portes devrait également s'inspirer des anciennes portes de grange ou de garage.
- Éviter de démolir ou de déménager un bâtiment secondaire à moins qu'il ne représente un danger pour la sécurité publique. Les bâtiments secondaires anciens font partie intégrante du caractère agricole du territoire et chaque démolition est une perte et un pas de plus vers la banalisation des paysages bâtis.



Figure 101

Bâtiment secondaire de dimensions réduites qui reprend plusieurs éléments du bâtiment principal.

Chapitre 5

L'AFFICHAGE ET LES DEVANTURES COMMERCIALES

Ce volet du guide présente des conseils afin de mieux intégrer l'affichage et les nouvelles devantures commerciales dans les milieux anciens. La devanture et les enseignes sont les cartes d'affaires ou l'image d'un commerce. Elles permettent d'identifier et de connaître la nature des biens et services offerts et contribuent à la visibilité de l'entreprise. Dans un milieu patrimonial, un affichage commercial efficace mise sur une intégration harmonieuse avec le bâtiment et le secteur environnant.

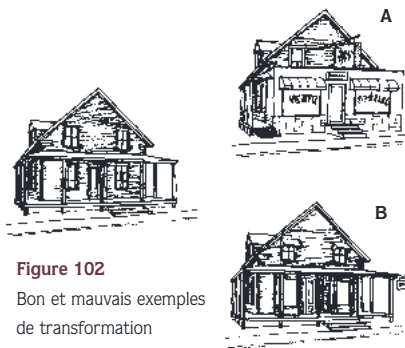


Figure 102

Bon et mauvais exemples de transformation commerciale.

- A.** Intervention irréversible qui détruit les caractéristiques du bâtiment. Agrandissement, vitrines, enseignes et revêtement inadéquats.
- B.** Intervention réversible plus respectueuse du caractère architectural. Petites vitrines en avancée, auvents en toile aux fenêtres, enseignes de qualité en bois. Le bâtiment conserve ainsi son cachet ancien.

L'étalement de l'activité commerciale et les changements au zonage au cœur de certains villages amènent la transformation de plus en plus fréquente de bâtiments résidentiels anciens afin de les adapter à de nouvelles fonctions. Ce genre d'intervention ne se fait pas sans difficulté. Les habitations ne sont habituellement pas conçues pour recevoir des vitrines et des systèmes d'affichage. La fenestration limitée des bâtiments résidentiels peut souvent paraître incompatible avec le désir des commerçants d'exposer leur marchandise aux passants. Il faut donc jouer d'ingéniosité et de sensibilité afin de trouver des solutions acceptables pour assurer la visibilité de la fonction commerciale et le respect des formes anciennes.

Certains types de commerces comme les gîtes ou les « Couette et café » (Bed & Breakfast) sont de beaux exemples d'adaptation commerciale.

Leur affichage est habituellement soigneusement intégré au milieu. Cela démontre que la conservation du cachet ancien peut devenir une image de marque pour attirer la clientèle touristique. Il est cependant plus difficile d'adapter un bâtiment ancien à l'aménagement d'un commerce au détail ou à un restaurant. L'opération devient alors délicate et devrait toujours être planifiée et conçue par un architecte.

LES DEVANTURES COMMERCIALES

Dans les recyclages de bâtiments anciens, l'un des cas les plus fréquents est la transformation du rez-de-chaussée d'un bâtiment résidentiel en local commercial. Avant de transformer quoi que ce soit sur la façade, s'assurer qu'il n'est pas possible de marquer la fonction commerciale par des ajouts qui ne modifieront pas la composition, les ouvertures, les matériaux. L'ajout d'auvents en toile, d'une terrasse ou d'enseignes est souvent suffisant pour donner de la visibilité et amener l'achalandage au commerce.

Si toutefois des aménagements physiques sont nécessaires, s'assurer que la devanture respecte les règles de composition générale de l'édifice. La symétrie, la présence d'axes de composition et les proportions sont les éléments importants à considérer. En effet, l'alignement des ouvertures du rez-de-chaussée et de l'étage, la conservation de galeries existantes et le respect d'éléments symétriques permettent d'intégrer la devanture à l'ensemble du bâtiment.

Conseils pratiques

- Dans le cas d'un bâtiment à fonction mixte (commercial et résidentiel), s'assurer que les formes architecturales propres aux deux activités s'harmonisent. Respecter chacune des caractéristiques des familles architecturales (galerie, toiture, type d'ouvertures, ornementation, etc.) est la meilleure façon de conserver le caractère ancien de l'édifice.
- Pour une devanture commerciale, favoriser des matériaux traditionnels ou naturels comme le bois. Éviter les phénomènes de mode et les décors discordants. Les matériaux, les textures et les couleurs devraient s'harmoniser le plus possible à l'architecture ancienne en respectant les critères présentés aux chapitres précédents.
- Éviter les vitrines en verre réfléchissant. L'utilisation du verre clair favorise à la fois l'éclairage naturel de l'intérieur du commerce et un meilleur contact visuel entre l'extérieur et l'intérieur. Dans le cas d'un restaurant ou d'un bar, l'installation de fenêtres ou de vitrines ouvrantes sur le trottoir ou sur une terrasse peut être un atout durant la saison estivale. Les vitrines en saillie de type bow-window sont à éviter, car elles s'harmonisent rarement avec l'architecture d'un bâtiment ancien.



Figure 103

Vitrines aménagées sur un ancien bâtiment résidentiel. L'auvent en toile et l'enseigne contribuent à la visibilité du commerce.

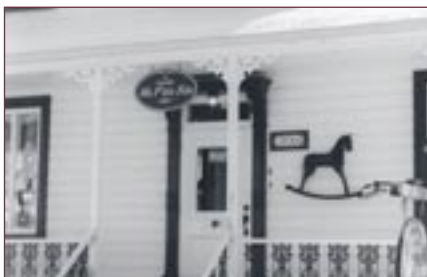


Figure 104

Affichage commercial discret et de qualité qui ne cache ni ne détruit les éléments architecturaux de l'ancienne demeure.

- Dans le cas où des fenêtres résidentielles sont agrandies pour devenir des vitrines commerciales, il est très important de respecter les règles de composition de la façade existante (proportions, symétrie, alignement, encadrement) afin de ne pas défigurer le bâtiment. La modification des dimensions des fenêtres demande la plus grande prudence et commande l'avis d'un architecte.
- Pour les bâtiments à caractère patrimonial, des portes en bois à demi ajourées s'harmonisent davantage avec la composition architecturale des façades que les portes en aluminium entièrement vitrées. Il est important que les portes atteignent la même hauteur que les vitrines. Pour ce faire, une imposte vitrée peut être ajoutée au-dessus de la porte afin que le haut des ouvertures soit parfaitement aligné.
- L'installation d'*auvents* de toile fixes ou rétractables devant les fenêtres d'un édifice peut suffire à marquer sa vocation commerciale sans transformer la devanture ni augmenter la dimension des ouvertures. L'aménagement d'une terrasse en façade donne généralement la visibilité nécessaire à un restaurant par exemple.



Figure 105

L'aménagement d'une terrasse extérieure devant un nouveau restaurant permet de minimiser les impacts sur le bâtiment lui-même. Seuls de l'affichage et des auvents y sont ajoutés.



L'AFFICHAGE COMMERCIAL

Une enseigne bien conçue est un outil de promotion qui vise à informer clairement et à attirer l'attention sur un produit, un lieu, un événement, une entreprise ou un commerce. On croit souvent à tort que plus l'enseigne est grande, plus le message est perçu clairement. Pourtant, à part la dimension, il existe un nombre important d'aspects à considérer pour la conception d'une enseigne : la localisation, le support, le message, l'éclairage, les matériaux, les couleurs, le type de lettrage, la distance du commerce par rapport à la rue, la vitesse des passants, etc.



Figure 106

Enseigne qui s'harmonise à l'architecture traditionnelle du bâtiment.

Les milieux anciens sont sensibles à toute pollution visuelle qu'un affichage commercial déficient engendre. Afin de limiter le nombre et l'impact des enseignes dans les paysages bâtis et naturels de la MRC de Charlevoix, chaque commerçant devrait se limiter à une seule enseigne et s'assurer que ses dimensions et son apparence respectent le caractère ancien du milieu afin d'éviter un encombrement visuel. À ce titre, il existe des contraintes réglementaires particulières à chacune des municipalités concernant notamment les dimensions, la localisation et les types d'affichage autorisés.

Une enseigne ne s'installe pas n'importe où sur une devanture commerciale. Tout comme n'importe quelle composante architecturale, l'enseigne doit respecter certains principes d'intégration selon la symétrie de la façade, ses règles de composition et la disposition des ouvertures.

Conseils pratiques

- Dans les milieux anciens, les types d'enseignes à favoriser sont les enseignes à plat sur le bâtiment, les enseignes perpendiculaires et les petites enseignes sur poteau ou sur potence. Du lettrage publicitaire dans les vitrines ou sur des auvents peut aussi faire office d'enseigne. Plutôt que d'installer une enseigne aux dimensions disproportionnées, miser sur la qualité de celle-ci et de son message, sur la sobriété des formes et des couleurs et sur le professionnalisme qui s'en dégage.



Figure 107

Enseigne perpendiculaire.



Figure 108

Enseigne sur potence.



Figure 109

Enseigne posée à plat.

- Les enseignes apposées sur un bâtiment ancien ne doivent pas cacher des composantes ou des détails architecturaux intéressants. S'assurer que l'enseigne s'intègre bien à l'édifice par ses matériaux, ses couleurs et son style.
- Les enseignes perpendiculaires suspendues au bâtiment sont très efficaces pour la clientèle piétonne en milieu urbain ou villageois à condition qu'elles soient installées à une hauteur convenable, juste au-dessus des vitrines ou de la porte. Leur superficie devrait se limiter à un demi-mètre carré (cinq pieds carrés) par face.
- Les enseignes sur poteau ou sur potence ne devraient être utilisées que si l'édifice est à une distance importante de la rue. Leur superficie ne devrait pas dépasser un demi-mètre carré (cinq pieds carrés) par face et leur hauteur devrait se limiter à deux mètres (six pieds). Les enseignes sur pylône de grandes dimensions conviennent davantage à un environnement autoroutier où les automobilistes roulent à très grande vitesse.
- Du point de vue des matériaux, le bois pour la conception des enseignes et le métal pour la fabrication des supports sont à privilégier en raison de leur durabilité, de leur solidité et de leur intégration dans les milieux anciens. Les couleurs ont un rôle important à jouer dans la conception de l'enseigne et sa visibilité. Toutefois, les couleurs doivent demeurer dans le registre « classique ou traditionnel » sans jamais être criardes ou fluorescentes.
- Il faut éviter de surcharger une enseigne d'écritures ou d'annonces publicitaires. Il faut s'en tenir à l'essentiel. Le choix du lettrage doit viser une lecture claire et rapide. Il est recommandé d'utiliser un logo ou une image dans la conception de l'affichage. Une image vaut mille mots !



Figure 110

Exemple d'une enseigne bien intégrée par la simplicité de ses formes, de ses matériaux, de son lettrage et de son design.

- Un lettrage peint, gravé ou collé dans les vitrines ne doit pas obstruer la vision de l'intérieur du commerce. La place que le lettrage occupe devrait être inférieure à 25 % de la surface vitrée. Comme pour les enseignes, une surcharge de lettrage et de couleurs neutralise la portée du message et rend inefficace ce genre d'affichage.
- Éviter les enseignes au néon, les enseignes clignotantes ou les enseignes lumineuses composées d'un boîtier métallique et d'une face translucide éclairées de l'intérieur. Éviter également les enseignes sur toiture et les enseignes mobiles. Ces types d'enseignes sont incompatibles avec le caractère des milieux anciens.
- Au lieu d'avoir recours aux néons, fluorescents, guirlandes de lumière ou gyrophares, il est recommandé d'utiliser un éclairage indirect pour les enseignes. Éviter d'éclairer avec une grande intensité les panneaux publicitaires afin de ne pas causer d'éblouissements.



Figure 111
Enseigne à un coin de rue.

Procédures à suivre lors d'une intervention sur un bâtiment

1. Se constituer un dossier documentaire

- Cette étape consiste à recueillir le plus de renseignements possible sur le bâtiment ou le site sur lequel on désire intervenir (style, évolution du bâtiment, photographies anciennes et récentes). Les plans du terrain et les relevés architecturaux du bâtiment doivent être réalisés à cette étape.
- Cette étape permet également d'effectuer une analyse complète du milieu bâti et naturel environnant afin de déterminer quelles sont les principales caractéristiques du milieu.
- C'est aussi à cette étape que l'on doit prendre connaissance des contraintes réglementaires et des normes applicables à cet emplacement en matière d'implantation et d'intégration.

2. Bien planifier son projet

- Une fois les différents documents rassemblés, une consultation avec l'inspecteur de la municipalité permettra de vérifier la faisabilité du projet et de noter les différentes exigences municipales rattachées à sa réalisation : contraintes naturelles et urbaines, normes, installations septiques, etc.
- Selon le type d'intervention, s'assurer que le projet est en conformité avec les règlements d'urbanisme en vigueur.
- Élaborer ou faire préparer par un professionnel (technicien ou architecte) des croquis ou plans préliminaires ainsi que les plans et devis détaillés en vue de la rénovation ou de la construction.
- S'informer de la disponibilité des matériaux auprès des détaillants.

3. Soumettre son projet pour approbation

- Soumettre tous les documents pertinents à la réalisation du projet (plan de localisation, plan d'implantation, plans architecturaux, devis, photographies, choix des matériaux, etc.) à la municipalité.
- L'inspecteur évalue préalablement le projet déposé et contacte le demandeur si des pièces sont manquantes ou si des ajustements sont requis.
- Dans certains secteurs soumis à une réglementation spéciale (PIIA, PAE), le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité (CCU) évalue à son tour le dossier et décide de recommander d'accepter ou de refuser la demande de permis de construction. Dans ce cas, le demandeur peut avoir des modifications à apporter au projet avant de se voir accorder le permis.

4. Mettre en œuvre son projet

- Une fois le permis accordé, la réalisation du projet de construction, de rénovation ou d'agrandissement peut commencer.
- Dans le cas d'une construction neuve, la localisation du projet sur le site doit être validée par un arpenteur.
- Une fois les travaux terminés, l'inspecteur évalue si les travaux ont été réalisés conformément au projet soumis.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre municipalité ou de votre MRC.

Les familles architecturales

Les familles architecturales, aussi appelées typologies architecturales, sont surtout reconnaissables par la volumétrie générale et la forme de toit issues de divers courants architecturaux et de l'évolution des techniques de construction. D'abord d'esprit français, les maisons ont ensuite été influencées par divers courants européens : le néoclassicisme anglais et le style Second Empire pour ensuite être plus largement tributaires des modes américaines : le courant cubique et le style Nouvelle-Angleterre ou colonial. Malgré tous ces métissages d'influences culturelles diverses, les Québécois ont su créer une architecture tout à fait originale dont est issue la maison néoclassique québécoise qui ne se retrouve nulle part ailleurs dans le monde.

La plupart des bâtiments anciens, malgré leurs modifications, peuvent être classifiés parmi ces sept familles ou du moins s'y apparenter. Cependant, certaines exceptions n'y sont pas représentées. Il est à noter que trois familles dominent largement le paysage bâti de la MRC de Charlevoix (résultats d'inventaires architecturaux réalisés ces dernières années). Les maisons néoclassiques québécoises, les maisons de colonisation et les maisons du courant cubique représentent plus de 80 % des bâtiments inventoriés. Les cinq autres familles architecturales sont plus marginales et se partagent les autres 20 %.

MAISON D'ESPRIT FRANÇAIS

Environ 3 % des bâtiments inventoriés

Volumétrie : 1 1/2 étage. Volume compact et trapu à plan allongé. Assise au sol très marquée et aucun exhaussement. Volume secondaire en appentis. Orientation plein sud.

Charpente : Murs en maçonnerie de pierre. Légère inclinaison des murs (fruit). Charpente du toit lourde en bois. Début des systèmes en bois *pièce sur pièce*.

Toiture : Toit à deux versants droits haut et à pente raide ($\pm 50^\circ$). Toiture en bardeaux de cèdre, en chaume ou en ardoise. Pas de *larmier* incurvé et débordement peu prononcé des toits.

Revêtements : Pierre laissée à nu ou revêtue de crépi, de bardeaux de cèdre ou de planches verticales, surtout sur les murs les plus exposés. Haut du mur *pignon* revêtu de bardeaux de cèdre.

Ouvertures : Fenestration peu abondante et distribution asymétrique. Fenêtres à battants en bois à petits carreaux (12 à 24 par fenêtre). Portes à panneaux. Pas de lucarnes car les combles sont éclairés par des fenêtres dans les murs pignons.

Saillies : Peu de saillies. Perron non couvert. Cheminée massive en pierre à position centrale ou dans un mur pignon.

Ornementation : Bâtiment dépouillé. Les éléments structuraux comme les *chambranles* et les *esses* n'ont pas de fonction décorative.



Figure 112

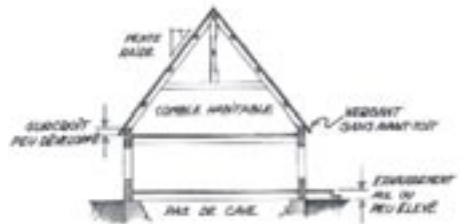


Figure 113

MAISON NÉOCLASSIQUE QUÉBÉCOISE

Environ 20 % des bâtiments inventoriés

Volumétrie : 1 1/2 étage. Volume compact à plan rectangulaire. Exhaussement moyen. Volume annexe : cuisine d'été latérale reprenant la même volumétrie que la maison mais de dimensions réduites. Habituellement orientée au sud.

Charpente : Structure en bois *pièce sur pièce* non apparente sur fondations en pierre. Charpente du toit lourde.

Toiture : Toiture à deux versants à la base recourbée (en forme d'accent circonflexe). Pente moyenne ($\pm 45^\circ$). Large débordement du *larmier*. Toiture en bardeaux de cèdre ou en tôle.

Revêtements : Revêtements de bois en planches horizontales (à *clin* ou à *feuillure*) ou en bardeaux de cèdre.

Ouvertures : Ouvertures abondantes distribuées symétriquement. Porte à panneaux centrale. Fenêtres à battants à quatre ou six grands carreaux. *Lucarnes à pignon* occasionnelles disposées symétriquement.

Saillies : Galerie couverte par le *larmier* ou par un *auvent*. Cheminée en brique à position centrale ou latérale.

Ornementation : Décor abondant d'influence néoclassique : *chambranles* ornés, *balustres* ouvragés, *planches cornières*, *aisseliers*.



Figure 114

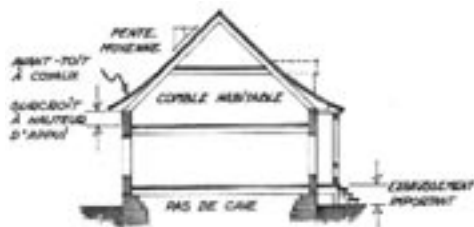


Figure 115

MAISON DE COLONISATION

Environ 35 % des bâtiments inventoriés

Volumétrie : 1 1/2 étage. Volume compact et élancé à plan rectangulaire. Exhaussement du sol important. Orientation face à la rue.

Charpente : Structure en bois *pièce sur pièce* ou *madrier sur madrier* non apparente. Charpente de toit plus légère. Fondations en pierre ou en ciment.

Toiture : Toiture à deux versants droits sans *larmier* incurvé, parfois à pignons coupés (demicroupe). Pente douce à moyenne (30° à 45°). Débords de toit importants. Toiture en tôle.

Revêtements : En bois (planches horizontales ou bardeaux) ou en bardeaux d'amiante-ciment.

Ouvertures : Fenestration abondante distribuée symétriquement. Porte centrale en bois. Fenêtre à battants à grands carreaux, parfois avec *impostes*. Grande lucarne centrale, lucarne en *chien assis* ou lucarne *pendante*.

Saillies : Galerie ou perron couvert d'un *auvent*. Cheminée en brique à position centrale ou latérale.

Ornementation : Décor d'influence néoclassique mais simplifié : *chambranles* et *balustrades* ornés.



Figure 116

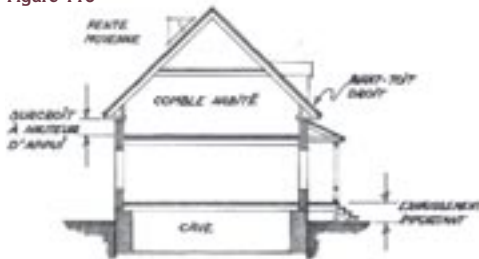


Figure 117

MAISON À TOIT MANSARDÉ (SECOND EMPIRE)

Environ 7 % des bâtiments inventoriés

Volumétrie : 1 1/2 étage. Volume compact et élancé à plan rectangulaire. Exhaussement du sol important.

Charpente : Structure en bois *pièce sur pièce* ou *madrier sur madrier* sur fondations en pierre.

Toiture : Toiture mansardée ou brisée à deux ou à quatre versants. *Brisis* à pente très raide à base recourbée et *terrasson* à pente douce. Toiture en bardeaux de cèdre ou en tôle.

Revêtements : En bois (planches horizontales ou bardeaux).

Ouvertures : Fenestration abondante disposée symétriquement. Porte centrale en bois. Fenêtres à battants à grands carreaux. *Lucarnes* à *pignon* dans le *brisis*.

Saillies : Galerie couverte d'un *auvent*. Cheminée en brique à position centrale ou latérale.

Ornementation : Décor d'influence néoclassique. *Chambranles*, *planches cornières*, *balustrades*. Pour les modèles plus récents, le décor est parfois très élaboré (presbytères ou maisons de notables).



Figure 118

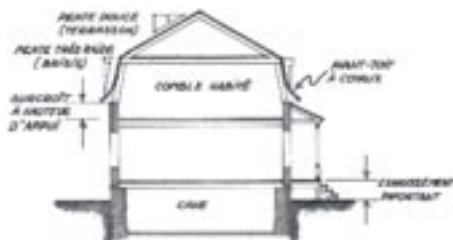


Figure 119

(presbytères ou maisons de notables).

MAISON À TOIT PLAT

Environ 3 % des bâtiments inventoriés

Volumétrie : 2 étages. Volume compact de plan carré ou rectangulaire. Exhaussement du sol moyen. Orientation face à la rue. Volume secondaire à toit plat.

Charpente : Structure en bois *madrier sur madrier* ou charpente claire sur fondations en pierre ou en ciment.

Toiture : Toiture très légèrement en pente pour évacuer l'eau. Toiture en tôle ou à membrane multicouche, goudron et gravier.

Revêtements : En planches de bois horizontales, en bardeaux de cèdre ou en bardeaux d'amiante-ciment.

Ouvertures : Fenestration abondante disposée symétriquement. Porte centrale, souvent sur les deux étages. Fenêtres à battants à grands carreaux ou à battants avec *imposte*.

Saillies : Galerie couverte par un *auvent*, parfois superposée. Présence occasionnelle d'un balcon ou d'un *oriel*. Cheminée en brique à position latérale.

Ornementation : Décor abondant d'influence néoclassique : *chambranles*, *planches cornières*, *balustrade*. *Corniche*, boiseries ou mât au sommet de la façade.

Figure 120



Figure 121



MAISON DE COURANT CUBIQUE

Environ 27 % des bâtiments inventoriés

Volumétrie : 2 étages. Volume cubique à plan carré. Exhaussement du sol important. Combles non habitables. Orientation face à la rue.

Charpente : Structure en bois *madrier sur madrier* sur fondations en pierre ou en ciment. Fermes de toit légères.

Toiture : Toiture à quatre versants droits (en *pavillon*) à pente douce ($\pm 30^\circ$). Débords de toit importants. Toiture en tôle.

Revêtements : En planches de bois horizontales, en bardeaux de cèdre ou en bardeaux d'amiante-ciment.

Ouvertures : Fenestration abondante disposée symétriquement. Porte centrale, souvent sur les deux étages. Fenêtres à battants à grands carreaux, à battants avec *imposte* ou à *guillotine*. Lucarne d'ornement.

Saillies : Galerie couverte d'un *auvent* parfois continue sur plusieurs faces ou superposée. Présence occasionnelle d'un balcon couvert. Cheminée en brique à position latérale ou centrale.

Ornementation : Décor d'influence néoclassique mais simplifié. *Chambranles*, *planches cornières*, *balustrades*, mât, *corniche*.



Figure 122

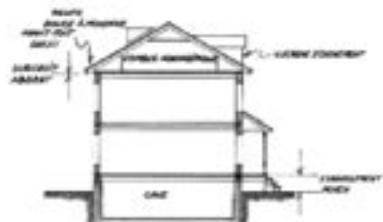


Figure 123

MAISON VERNACULAIRE AMÉRICAINE (NOUVELLE-ANGLETERRE)

Environ 5 % des bâtiments inventoriés

Volumétrie : 2 étages. Volume compact à plan rectangulaire, presque carré. Exhaussement du sol moyen. Orientation face à la rue.

Charpente : Structure en bois *madrier sur madrier* ou charpente claire. Structure du toit légère. Fondations en pierre ou en ciment.

Toiture : Toiture à deux versants droits à pente douce ($\pm 30^\circ$). Débords peu importants. Toiture en tôle, en bardeaux de cèdre ou en bardeaux d'asphalte.

Revêtements : En bois (planches horizontales ou bardeaux).

Ouvertures : Fenestration plutôt abondante disposée symétriquement. Porte en bois peu vitrée. Fenêtres à *guillotine*.

Saillies : Perron, *porche* ou galerie couverte. Cheminée en brique à position latérale, parfois à l'extérieur.

Ornementation : Décor sobre. *Chambranles* peu ornés, *planches cornières*, *balustrades* sobres. *Volets* aux fenêtres.



Figure 124

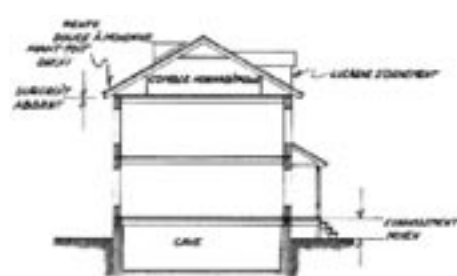


Figure 125

Lexique architectural

Aisselier ou esselier

n.m. Dans une galerie, pièce de bois décorative située à la jonction d'un poteau et du toit (fig. 127).

Appentis

n.m. 1. Petit bâtiment adossé à un grand et dont le toit a un seul versant. 2. Lucarne en appentis : lucarne en chien assis (fig. 126).

Applique

n.f. Tout ce qui est appliqué, fixé, plaqué sur un objet pour l'orner ou le rendre solide. Ex. : appliques en bois sculpté sur une porte à panneaux (fig. 129).

Appui de fenêtre

n.m. Élément horizontal en saillie sur lequel s'appuie la fenêtre (fig. 128).

Auvent

n.m. Petit toit en saillie, généralement en appentis, couvrant une galerie, un balcon ou un espace à l'air libre devant une façade, pour se protéger de la pluie ou du soleil. L'auvent en toile ou en matériau léger, fixe ou rétractable, fait souvent partie des devantures commerciales. Syn. : abri, avant-toit, marquise (fig. 130).

Balustrade

n.f. Rangée de balustres portant une tablette d'appui. Syn. : garde-corps, rambarde, garde-fou, parapet (fig. 127).

Balustre

n.m. Colonnnette ou court pilier, parfois renflé et mouluré, supportant un appui. Ensemble de balustres : balustrade (fig. 127).

Brisis

n.m. Partie inférieure, et généralement très abrupte, d'un versant de toit mansardé par opposition au terrasson. La ligne de brisis est l'arête séparant les deux pentes du versant (fig. 130).

Casse-goutte

n.m. Rainure, entaille placée au-dessous de l'appui d'une fenêtre afin d'arrêter les filets d'eau et de les faire tomber directement sur le sol. Syn. : gouttereau, goutte d'eau, coupe-larme (fig. 128).

Chaînage d'angle

n.m. Appareillage en pierre incorporé à l'angle de deux murs pour en empêcher l'écartement. Le chaînage d'angle est souvent appliqué sur les murs comme simple élément décoratif sans fonction structurale.

Chambranle

n.m. Encadrement, bordure, ornement de menuiserie autour des portes et des fenêtres (fig. 128 et 129).

Chien assis

n.m. Lucarne au toit en appentis dont la pente, plus douce, est dans le même sens que le toit principal. Syn. : lucarne en appentis.

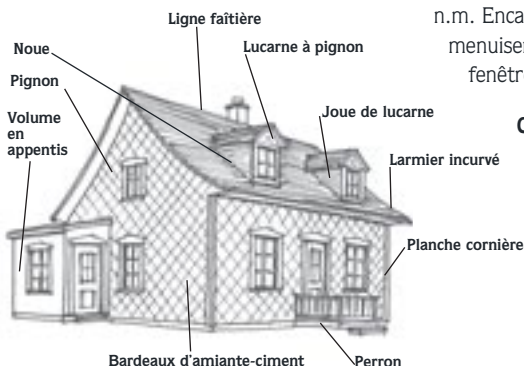


Figure 126

Clin ou déclin

n.m. Planches à clin ou à déclin : planches de bois biseautées de façon à en amincir la partie supérieure et superposées de manière que leur face exposée soit inclinée pour empêcher la pénétration de l'eau de pluie.

Comble

n.m. Espace compris entre le dernier étage et la charpente de la toiture. Syn. : mansarde, grenier, attique.

Corniche

n.f. 1. Partie saillante qui couronne un édifice, destinée à protéger de la pluie les parties sous-jacentes. 2. Ornement en saillie sur un mur intérieur, autour du plafond.

Coupe-froid

n.m. Matériau de calfeutrage destiné à boucher hermétiquement les fentes, les joints d'une porte ou d'une fenêtre pour empêcher l'air de pénétrer.

Croupe

n.f. Pan de toit de forme généralement triangulaire, à l'extrémité d'un comble. Toit à croupe : se dit d'un toit à deux versants dont les pignons sont tronqués jusqu'à la base. Toit à demi-croupe : Se dit d'un toit dont les pignons ne sont tronqués que dans leurs parties supérieures. Lucarne à croupe ou à demi-croupe.

Esse

n.f. Crochet métallique en forme de S parfois utilisé comme extrémité des tirants afin d'éviter l'écartement des murs ou comme lien solide entre les poutres des planchers et les murs extérieurs.

Feuillure

n.f. Planches à feuillure : planches horizontales rainurées de telle sorte qu'elles s'imbriquent les unes dans les autres.

Garde-corps

n.m. Construction légère, à hauteur d'appui, établie pour empêcher de tomber d'un lieu élevé. Syn. : garde-fou, balustrade, rambarde, parapet (fig. 127).

Guillotine

n.f. Fenêtre à guillotine : fenêtre dont le châssis glisse verticalement entre deux rainures et peut se retenir en l'air, au moyen de tourniquets (fig. 127).

Imposte

n.f. Partie supérieure d'une baie de porte ou de fenêtre et séparée par une traverse horizontale appelée traverse d'imposte. L'imposte peut être mobile ou fixe, pleine ou vitrée (fig. 129).

Joue

n.f. Joue de lucarne : partie latérale ou face extérieure d'une lucarne (fig. 126).



Figure 127

Larmier

n.m. Saillie d'un toit, parfois incurvée, destinée à éviter le ruissellement de l'eau sur le mur. Syn. : débord de toit, avant-toit (fig. 126)

Ligne faîtière

n.f. Ligne supérieure formée par la crête d'un toit à plusieurs versants. Pour une maison au toit à deux versants, la ligne faîtière est habituellement parallèle à la voie publique (fig. 126).

Lisse-basse

n.f. Élément de charpente horizontal à la base d'une galerie (fig. 127).

Madrier sur madrier

n.m. Système de construction en bois caractérisé par l'empilement horizontal de planches épaisses appelées madriers, semblable au système pièce sur pièce.

Main courante

n.f. Partie supérieure d'une balustrade ou d'un garde-corps d'une galerie ou d'un escalier sur laquelle la main s'appuie (fig. 127).

Meneau

n.m. Chacun des montant ou traverses qui divisent une fenêtre. Syn. : traverse, montant, croisillon, croisée, petit-bois (fig. 128).

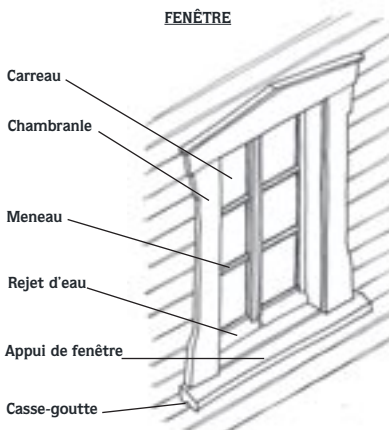


Figure 128

Noue

n.f. Angle rentrant formé par l'intersection de deux toitures ou d'un toit et d'une lucarne (fig. 126).

Oriel

n.m. Fenêtre en saillie sur un mur de façade. Syn. : bow-window, bay-window, logette.

Pavillon

n.m. Toiture en pavillon : toiture en forme de pyramide, formée de quatre versants triangulaires dont les sommets se rejoignent en un seul point (fig. 127).

Pendant

adj. Lucarne pendante : lucarne encastrée à demi dans le toit et à demi dans le mur.

Perron

n.m. Petit escalier extérieur se terminant par une plate-forme de plain-pied avec l'entrée principale d'une habitation (fig. 126).

Pièce sur pièce

n.m. Système de construction traditionnel en bois caractérisé par l'empilement horizontal de pièces de bois équarries constituant le carré d'une maison. Les coins de la charpente sont assemblés à queue d'aronde ou à l'aide de poteaux à coulisses dans lesquels on glisse les pièces de bois à tenons l'une sur l'autre.

PORTE

Imposte

Baie latérale

Chambranle

Applique

Seuil

Figure 129

68

Pignon

n.m. Mur pignon : mur d'extrémité d'un bâtiment surmonté d'un toit à deux versants se terminant en pignon. Lucarne à pignon : lucarne dont les deux versants forment un pignon (fig. 126).

Planche cornière

n.f. Planche de bois décorative posée en saillie à la verticale pour fermer et protéger l'angle de deux murs extérieurs. La planche cornière est la référence formelle du poteau cornier, élément structural du système de charpente en bois pièce sur pièce (fig. 126).

Porche

n.m. Perron surmonté d'un toit qui abrite la porte d'entrée d'une habitation.

Quincaillerie

n.f. Ensemble des appareils et produits en métal présents dans l'assemblage et la construction d'un bâtiment ou plus particulièrement des portes et des fenêtres. Ex.: poignée de porte, penture, esse, serrure, targette, etc.

Soffite

n.m. Dessous d'un larmier ou d'un débord latéral de toit. Syn. : sous-face (fig. 127).

Solin

n.m. Feuille métallique que l'on installe sur les débords de toit, au-dessus des ouvertures et des joints horizontaux entre différents matériaux, pour empêcher les infiltrations d'eau sous le revêtement. Syn. : couvre-joint.

Terrasson

n.m. Partie supérieure, et généralement à faible pente, d'un versant de toit mansardé par opposition au brisis (fig. 130).

Volet

n.m. Panneau (de menuiserie ou de métal) qui, placé à l'intérieur ou à l'extérieur, sert à protéger une fenêtre, à intercepter la lumière. Syn. : jalousie, persienne, contrevent (fig. 127).



Figure 130

Références bibliographiques

BERGERON GAGNON INC. *Étude du patrimoine de la MRC de Charlevoix*, 2000.

CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUÉBEC. *Entretien et restauration ; de la fondation à la toiture*. Québec, Conseil des monuments et sites du Québec, 1985.

DUFAUX, François. *Façades et devantures. Guide de rénovation des bâtiments commerciaux*. Québec, Les Publications du Québec, 1987.

LAFRAMBOISE, Yves. *La maison du Québec : de la colonie française au XX^e siècle*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2001.

LESSARD, Michel et Huguette MARQUIS. *Encyclopédie de la maison québécoise. 3 siècles d'habitations*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1972.

LESSARD, Michel et Gilles VILANDRÉ. *La maison traditionnelle au Québec. Construction, inventaire et restauration*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1974.

LONDON, Mark, Dinu BUMBARU et Cécile BAIRD. *Guides techniques : couvertures traditionnelles, fenêtres traditionnelles, maçonnerie traditionnelle et revêtements traditionnels*. Montréal, Héritage Montréal, 1984-1986.

Mieux comprendre le patrimoine architectural pour mieux le préserver. Les styles architecturaux courants au Québec. Guide de référence. Montréal, Association québécoise d'urbanisme, 1999.

PERRON, Normand et Serge GAUTHIER. *Histoire de Charlevoix*. Québec, Les Éditions de l'IQRC, 2000.

RENY, Claude. *Principes et critères de restauration et d'insertion. Le patrimoine architectural d'intérêt public au Québec*. Québec, Les Publications du Québec, 1991.

VILLE DE QUÉBEC. *Guides techniques de la collection Maître d'œuvre*. Québec, Service de l'urbanisme, 1989, 15 fascicules.

Index

A

affichage	55, 58
agrandissement	9, 10
aisselier	37, 39
alignement	46
aluminium	19
aménagement paysager	49, 50
amiante-ciment	19
apprentis	9
applique	38
appui de fenêtre	11
arbres et arbustes	52
authenticité	5
auvent en toile	56, 57

B

balcon	30, 31, 32
balustrade	32, 33, 37
balustre	38, 39
bardeau	
d'amiante-ciment	19
d'asphalte	18
de bois	14, 16
bâtiment secondaire	49, 53, 54
bois	14, 15, 16
boiserie extérieure	38
bordure de rive	38
brique	12, 34, 48

C

chaînage d'angle	36
chambranle	35, 39, 47
champ visuel	46, 52
charpente	11
cheminée	12, 34
clôture	50, 51
contre-fenêtre	25, 27
corniche	38
couleur	20, 21
coupe-froid	23, 27
couvert végétal	46
crépi	12, 18
cuisine d'été	9

D

délimitation des terrains	50
dentelle	38
devanture commerciale	55, 56
double-porte	23

E

enfouissement des fils	50
enseigne	55, 56, 58, 59
à plat	58, 59
au néon	60
éclairage d'.....	60
lumineuse	60
mobile	60
perpendiculaire	58, 59
sur potence	58, 59
entretien	5
entretoit	16
escalier extérieur	30, 31, 32

F

fenêtre	22, 25, 26, 27
à battants	26
à guillotine	26
à manivelle	26
coulissante	26
fondations	10, 31, 42

G

galerie	30, 31, 32, 33
garage	54
garde-corps	30, 32, 33, 37, 38
gouttières	11, 15, 31

H

haie	50, 51
------------	--------

I

implantation	45, 46
imposte	22, 23, 24
insertion	44
intégration	47
isolation	16, 23, 27, 29

J

joue de lucarne.....29

L

lait de chaux.....16

larmier11, 15

lettrage publicitaire58, 59, 60

ligne faitière47

lisso-basse.....32

lucarne22, 28, 29

M

maçonnerie..... *Voir* pierre ou brique

main courante32

maison

à toit mansardé.....64

à toit plat64

de colonisation63

de courant cubique.....65

d'esprit français.....62

néoclassique québécoise.....63

vernaculaire américaine65

marge de recul.....46

masonite.....19

mât37

moulure extérieure.....38, 39

mur de soutènement50

muret50, 51

N

noe.....29

O

orientation des pentes de toit47

ornementation35, 43, 48

ouverture..... *Voir* porte et fenêtre

ouvertures.....22, 42, 48

P

papier goudronné ou papier brique.....18

peinture.....16, 21, 31, 38

pergola.....51

perron.....30, 31

pièce sur pièce12, 14, 36

pierre.....12, 34, 50

pierre artificielle.....18

pignon.....11, 20, 28

piscine.....51

planches

à clin.....14

à feuillure.....14

cornières36, 39

horizontales14

verticales14

porte.....22, 23, 24

à panneaux.....23, 24

commerciale.....57

moustiquaire.....24

patio24

R

rénovation6, 40

réversibilité.....6, 40

revêtement11, 48

de bois14, 15, 16, 39

de toiture11

de tôle.....17

des murs extérieurs.....11

S

saillie30, 31, 32, 43, 48

soffite15

solarium9, 30, 31, 32

solin.....34

souche de cheminée.....34

stationnement.....50, 51

T

talus.....50

terrasse32, 51, 56, 57

tôle

à baguettes17

à la canadienne.....17

de grange.....17

prépeinte.....17

V

végétation49, 51, 52

ventilation15

véranda30, 31, 32

vinyle.....19

vitrine.....56, 57, 59, 60

volet20, 36, 39

volumétrie.....8, 9, 47

vue panoramique46



Que chaque geste posé aujourd'hui
reflète demain, l'amour que nous portons
à notre belle région.

Merci à la MRC pour cette belle initiative!



CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX

Centre local de développement

«Agir localement avec nos gens.»



CENTRE D'ÉTUDES
COLLÉGIALES
EN CHARLEVOIX

Charlevoix
au 3^e millénaire

Prosperité =
Préservation et
développement

«Participons activement à la
préservation de notre patrimoine.»



Centre d'archives
régional de Charlevoix



PROMUTUEL
Charlevoix
Montmorency

Assurance

Habitation * Automobile
Des entreprises * Agricole
Sécurité financière

Cabinet de services financiers

Épargne * Crédit

Baie-Saint-Paul • Isle-aux-Coudres • La Malbaie
Sainte-Anne-de-Beaupré • Saint-Siméon



DUCHESNE inc.

Quincaillerie - Matériaux - Décoration

258, rue Saint-Jean-Baptiste
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1N6
Tél.: (418) 435-2264 Téléc.: (418) 435-6247

Sincères remerciements à tous les commanditaires
pour avoir contribué à la réalisation de ce guide.

Guide d'intervention

EN PATRIMOINE

Ce guide d'intervention est un outil de sensibilisation qui s'adresse aux citoyens et aux intervenants du milieu du patrimoine afin de les soutenir dans leur démarche de rénovation, de mise en valeur et de construction. Le guide tente de faire ressortir les principaux principes à respecter pour rénover, construire et aménager des propriétés sur le territoire de la MRC afin d'intervenir en continuité, en harmonie et en équilibre avec les paysages construits et naturels de Charlevoix.



Desjardins

Caisse populaire Desjardins
de la Vallée du Gouffre

Pour vos prêts hypothécaires et rénovation,

**une équipe à votre
service depuis plus de 50 ans**

2, rue St-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul • 915, rue St-Édouard, St-Urbain • 1065, rue Principale, Petite-Rivière-St-François • tél.:(418) 435-2228



CHARLEVOIX, ARCHITECTURE RURALE TRADITIONNELLE

Un ouvrage remarquable consacré à l'héritage exceptionnel d'un valeureux passé!

Une étonnante errance au cœur du patrimoine bâti de la campagne charlevoisienne où la richesse d'une architecture séculaire des plus charmantes dicte la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur de bâtiments ancestraux: maisons, laiteries, granges, bergeries qui ont façonné l'âme de ce pays. **Prix: 21,⁹⁵\$**